

## RÉUNION DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 3 février à 10 heures 10 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Pascal BOHIN

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

**EXCUSÉS** : Mme Valérie DEVAUX, M. Claude HERTAULT, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département.

Elle invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des documents remis sur table à leur intention, en particulier la brochure relative à l'Historial de la Grande Guerre, dont la réouverture est prévue le 4 février 2025.

Enfin, Mme la Présidente encourage les conseillers départementaux à découvrir jusqu'au 30 mars 2025 l'exposition « J'aimerais te parler d'elle », présentée dans la salle des pas perdus de l'Hôtel des Feuillants. Elle souligne qu'à cette même date débutera la quatrième édition du Printemps du Département, manifestation qui a attiré près de 12 000 visiteurs en 2024.

Mme la Présidente appelle plus particulièrement l'attention des membres de l'Assemblée sur l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les conseillers départementaux au titre de l'année 2024, cette information étant portée à leur connaissance en application de l'article L3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales.

Mme la Présidente apporte aux membres de l'Assemblée plusieurs informations en matière de ressources humaines. Ainsi, elle précise, d'une part que M. Jérôme NOIRET, Directeur général adjoint des Finances, de la commande publique et du numérique (DGAFCPN), assure l'intérim des postes de Directeur général adjoint des Ressources humaines, juridiques et logistiques (DGARHJL), de Directeur des affaires juridiques et de Directeur des ressources humaines ; postes pour lesquels, précise-t-elle, des procédures de recrutement sont en cours. Elle indique, d'autre part, qu'un projet de fusion de la DGAFCPN et de la DGARHJL en une DGA « Ressources et moyens » est envisagé et fera l'objet d'une présentation lors du prochain Comité social territorial (CST) prévu en mars 2025.

Mme la Présidente remercie Mme Nathalie OMIEL à qui a été confié l'intérim du poste de Directrice des finances et de la commande publique. Enfin, elle annonce l'arrivée le 1<sup>er</sup> mars 2025 de M. Arnaud GONDA sur le poste de Directeur général adjoint Équipement du Département, et précise qu'il occupe actuellement une fonction similaire au sein du Département des Ardennes.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme TEMMERMANN pour M. PIOT, M. LARCHER pour Mme CARON-DECROIX, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. LEFEUVRE pour Mme de WAZIERS et Mme DEVAUX pour M. de JENLIS

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024, adressé au préalable aux élus de l'Assemblée départementale, et affiché à l'entrée de la salle, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente prononce son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal. Elle annonce la venue de M. le Préfet lors de la session qui sera consacrée au vote du Budget Primitif 2025.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

*(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexe au présent procès-verbal : Mme ERCAN au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » ; M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun » ; M. BEUVAIN au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine » et Mme DELÉTRÉ au nom des groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants »).*

En réponse aux interventions précédentes, Mme la Présidente constate tout d'abord que le contexte budgétaire actuel est unanimement reconnu comme « inédit » et « préoccupant » dans les propos qui ont été tenus. Elle rappelle que l'effort attendu des collectivités territoriales oscille entre 2,2 et 2,3 milliards d'euros, dont 40 % seront à la charge des Départements, qui sont pourtant, souligne-t-elle, « la collectivité du quotidien, la collectivité des solidarités ».

Tout en affirmant la nécessité pour le Département de répondre durablement aux attentes fortes exprimées par les populations, notamment des plus fragiles, Mme la Présidente rejette l'idée avancée par certains présidents de groupe d'emprunter davantage, une pratique qui, rappelle-t-elle, est fréquemment reprochée à l'État depuis de nombreuses années. Elle précise que la capacité de désendettement du Département s'élève à 5,3 ans, et souligne l'importance de garantir la stabilité financière de la collectivité pour 2025, mais également pour les années à venir. Mme la Présidente indique que l'emprunt 2024, non intégralement réalisé, s'est révélé néanmoins suffisant pour maintenir des ratios financiers viables et satisfaisants pour la collectivité. Elle évoque l'inscription potentielle d'un emprunt de 70 millions d'euros afin d'équilibrer le budget 2025.

En conclusion des remarques apportées au sujet des éléments de contexte budgétaire, Mme la Présidente adresse ses encouragements aux Parlementaires dans la poursuite des négociations avec le Gouvernement, dont les premiers échanges ont permis, rappelle-t-elle, de réduire l'effort demandé aux collectivités de 5 milliards d'euros à près de 2,2-2,3 milliards d'euros.

Abordant l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, Mme la Présidente se félicite des résultats de l'expérimentation menée dans le Département, et souligne que 88 % des bénéficiaires se sont déclarés satisfaits.

Concernant la protection de l'enfance, Mme la Présidente réaffirme qu'il s'agit d'une priorité pour la majorité départementale, comme en témoigne notamment la mise en place récente de la mission d'information et d'évaluation sur le service de la protection de l'enfance dans la Somme.

Mme la Présidente s'étonne des propos tenus par M. FAUVET concernant l'absence de prise en compte de la jeunesse et de l'éducation et rappelle qu'une nouvelle délégation de compétences en matière de jeunesse, d'égalité et de citoyenneté vient d'être confiée à M. Guillaume DUFLOT, 12<sup>ème</sup> Vice-président, une lettre de cadrage définissant les objectifs et projets en direction de la jeunesse ayant, par ailleurs, été transmise aux membres de l'Assemblée.

Au sujet du plan pluriannuel d'investissement (PPI), Mme la Présidente réaffirme l'objectif de réaliser les investissements jusqu'alors recensés mais reconnaît que les contraintes budgétaires précédemment décrites imposeront sa révision d'ici le mois de juin prochain. Mme la Présidente rappelle, néanmoins, que le Département est engagé dans de gros chantiers de construction et mentionne les projets en cours concernant deux collèges, la Bibliothèque départementale de la Somme, le centre départemental d'exploitation routière (CDER) de Oisemont ainsi que le centre d'incendie et de secours de Conty.

Faisant écho à une précédente requête de M. FAUVET concernant l'établissement d'un tableau récapitulatif des 200 postes vacants au sein de la collectivité, Mme la Présidente confirme une information d'ores et déjà communiquée à la commission des finances vendredi dernier, et que ledit tableau a été soumis au Comité social territorial (CST).

En réponse aux interrogations exprimées en matière de politique territoriale, Mme la Présidente considère qu'il est indispensable de favoriser le maintien du binôme Département - communes et indique que le fonds d'aide aux communes sera reconduit de manière transitoire en 2025 avec application des critères d'éligibilité similaires à ceux antérieurement adoptés. En maintenant ce soutien en financement et en ingénierie en faveur des communes, Mme la Présidente exprime la volonté de la majorité de rassurer ces dernières.

Dans le domaine de l'agriculture, Mme la Présidente rappelle la délégation confiée à M. Emmanuel NOIRET qui œuvrera en binôme avec M. Pascal BOHIN, 8<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

S'adressant à M. FAUVET qui regrette l'abandon du terme « environnement » dans l'intitulé de la 3<sup>ème</sup> commission thématique de l'Assemblée, Mme la Présidente explique que le terme « Transition écologique » qui a été choisi englobe l'ensemble des enjeux environnementaux.

Mme la Présidente évoque, ensuite, la prochaine mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur la probité, qu'elle souhaite transpartisane, à l'instar de celle récemment créée dans le domaine de la protection de l'enfance. Sur la base d'une cartographie des risques d'atteinte à la probité qui sera établie par un cabinet expert, l'objectif est de définir un plan d'action afin de garantir la probité des élus et de l'administration. Elle invite les membres de la majorité et de l'opposition à désigner les personnes qui composeront cette mission dont la présidence sera confiée à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Mme Isabelle de WAZIERS.

En réponse à M. FAUVET qui évoque à nouveau la période tourmentée de la fin d'année 2024, Mme la Présidente affirme sa volonté de clore ce chapitre et invite tous les élus à se remettre au travail afin d'affronter ensemble toutes les difficultés, aux côtés des agents et pour les Samariens.

M. BEUVAIN ayant évoqué dans son discours la création de terrains agricoles départementaux destinés au maraîchage, Mme la Présidente reconnaît que la réalisation d'un tel projet peut aider les personnes éloignées de l'emploi à renouer avec le travail, mais rappelle que le Département n'a plus de compétence en matière économique et ne peut intervenir que dans le cadre de la convention signée avec la Région. Néanmoins, convaincue des perspectives positives d'un tel dispositif, Mme la Présidente précise avoir abordé le sujet auprès de Madame Françoise CRÉTÉ, Présidente de la Chambre d'agriculture de la Somme.

Mme la Présidente indique que M. Pascal BOHIN assure désormais la fonction de secrétaire de séance, la suppléance étant assurée par M. Frédéric DEMULE.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. Pascal BOHIN annonce l'examen en fin de session de deux motions et de quatre vœux.

Par ailleurs, deux questions orales seront présentées à l'Assemblée : l'une relative à la situation sociale au sein de l'ADAPEI 80, déposée par M. Frédéric FAUVET ; l'autre relative à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse, déposée par Mme Esra ERCAN. La réponse à chacune de ces questions sera apportée avant l'examen des rapports de la deuxième commission.

Mme la Présidente invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du tableau relatif aux risques de conflits d'intérêts identifiés dans les rapports examinés, et à s'y référer au cours de la séance.

Revenant sur le sujet des terrains agricoles départementaux, M. BEUVAIN suggère de lancer un appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt permettant l'émergence d'un tel dispositif sous une désignation à déterminer.

Mme la Présidente rappelle que la Présidente de la Chambre d'agriculture de la Somme s'est saisie du sujet et recherche actuellement des terrains susceptibles d'accueillir des activités de maraîchage.

Mme ERCAN évoque l'expérimentation menée par le Département du Pas-de-Calais sur des espaces agricoles d'insertion où des professionnels transmettent leur savoir-faire dans le domaine du maraîchage et suggère que cette expérience soit reproduite dans la Somme.

Mme la Présidente accueille favorablement la suggestion en soulignant que des informations seront collectées.

Mme DELÉTRÉ souligne que certains Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'engagent actuellement dans des projets alimentaires territoriaux et, dans ce cadre, développent des espaces de maraîchage tests. Citant l'exemple de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole, qui prévoit de créer deux espaces, elle suggère d'engager une réflexion sur le sujet d'une éventuelle contractualisation entre le Département et les collectivités intéressées.

M. TONOLLI évoque les projets réalisés à Abbeville à travers des chantiers d'insertion dédiés au maraîchage, dont les fruits et légumes sont destinés à une épicerie sociale, à des associations caritatives et à des services de restauration collective. Il annonce également la création d'une conserverie.

Mme la Présidente remercie M. TONOLLI et reconnaît l'importance des chantiers d'insertion mis en place dans le domaine du maraichage.

### **25.1.1 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné et précise que le Projet de Loi de Finances pour 2025 pourrait permettre aux Départements d'augmenter de 0,5% le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ce qui représenterait pour le Département de la Somme une recette supplémentaire de 4,3 millions d'euros en année pleine. Mme de WAZIERS ajoute que les primo-accédants seront exemptés de cette majoration.

M. SOMON demande sur quelle évaluation de la dotation globale de fonctionnement ont été établies les trajectoires financières du Département d'une part, et si l'augmentation du taux des DMTO, actuellement évoquée au bénéfice des Départements dans le cadre du Projet de Loi de Finances, est envisagée, d'autre part.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, Mme de WAZIERS annonce une absence de modification dans le cadre du budget départemental 2025. En ce qui concerne les DMTO, elle confirme ses précédents propos et rappelle qu'une éventuelle majoration du taux sera décidée par l'Assemblée.

M. SOMON demande si une évaluation des recettes de DMTO avec application de la majoration a été réalisée.

Mme de WAZIERS confirme une recette supplémentaire estimée à 4,3 millions d'euros en année pleine, portant la prévision de recettes à 56 millions d'euros pour 2025.

M. FAUVET souhaite savoir si la décision concernant l'ajustement du taux de la taxe d'aménagement, qui impacte le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), est ponctuelle pour 2025.

Mme de WAZIERS, par ailleurs Présidente du CAUE, confirme que la structure pourra supporter cette diminution pour une année et souligne l'importance du rôle de l'association aux côtés des petites communes.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité du Débat d'orientation budgétaire.

Il est procédé au vote électronique pour la fixation de la clé de répartition du taux de la taxe d'aménagement pour 2025. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 1 (M. STOTER)

**25.1.2 AIDE EXCEPTIONNELLE AU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

Mme la Présidente se réjouit de l'unanimité ici exprimée.

**25.1.3 RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN souhaite savoir si la nouvelle délégation de fonctions confiée à M. NOIRET s'accompagne d'une rétribution, qu'il considérerait méritée compte tenu de la charge de travail induite.

Mme CARTON répond que la réglementation applicable ne le permet pas.

M. SOMON précise que M. NOIRET sera néanmoins indemnisé de ses frais de mandats.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 1  
NPPV : 3 (M. BOUCHY, Mme HIVER, M. STOTER)

M. NOIRET souligne que les frais de mandat sont indemnisés dans les cas de représentation de Mme la Présidente.

Mme la Présidente confirme que le remboursement des frais de déplacement est effectué dans le respect d'un cadre réglementaire strict qui leur a, par ailleurs, été rappelé par une note rédigée en 2023 dont les Conseillers départementaux ont été destinataires.

#### **25.1.4 SPL VALLÉE IDÉALE DÉVELOPPEMENT – RAPPORT ANNUEL 2023 DU MANDATAIRE – M. Laurent SOMON, rapporteur, conclusions adoptées**

M. SOMON présente les propositions du rapport examiné.

Compte tenu des données financières 2023-2024 de la SPL Vallée Idéale Développement (VID), dont les élus ont pu prendre connaissance, M. STOTER considère que la décision prise en 2024 par le Conseil départemental et les autres actionnaires de procéder à une augmentation de capital était urgente, dans la mesure où elle va permettre à la société de poursuivre ses activités. Après avoir rappelé le total des pertes enregistrées sur 2023 et 2024, il conclut son propos en alertant les membres de l'Assemblée sur la nécessité pour le Département, d'accentuer au cours de l'année 2025, sa vigilance sur l'évolution du compte d'exploitation de la structure.

M. FAUVET confirme les chiffres mentionnés par M. STOTER et précise que la dette d'un montant de 26 millions d'euros est principalement couverte par des encours de production, pour lesquels il émet des doutes au regard des prévisions d'opérations immobilières qui, selon lui, sont perturbées par les difficultés actuelles du marché de l'immobilier. Dans un tel contexte, M. FAUVET exprime ses craintes quant au bilan à venir et, afin que le Département ne soit pas engagé solidairement à supporter avec les autres actionnaires de futures dettes de la société, il invite les membres de l'Assemblée à anticiper l'éventualité d'un tel scénario.

M. TONOLLI salue le travail accompli par la SPL, qui fournit notamment des études d'incidence exploitées par le Département dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vallée de Somme, Vallée idéale (VSVI). Il estime que la SPL constitue un « outil précieux » qui permet de créer une dynamique autour du projet structurant VSVI. Il insiste sur le rôle qui doit être confiée à la SPL pour présenter les projets aux territoires et partenaires afin que tous s'approprient la démarche. Au regard des éléments financiers examinés, M. TONOLLI partage l'objectif de prudence et de vigilance évoqué précédemment tout en réaffirmant le rôle pertinent de la SPL qui, selon lui, doit être développé.

M. BEUVAIN indique avoir interpellé à plusieurs reprises le président de la SPL notamment au sujet de vices de construction affectant des logements neufs ou du besoin d'entretien sur les immeubles plus anciens. Face à l'absence de réponse de la part de ladite société, M. BEUVAIN précise qu'il ne participera pas au vote du présent rapport.

M. SOMON partage la satisfaction exprimée par M. TONOLLI concernant la qualité des études réalisées par la SPL et confirme que la qualité des prestations n'est pas remise en cause, le partenariat signé en 2020 entre le Département et la SPL attestant de la confiance instaurée pour valoriser la démarche Vallée de Somme, Vallée idéale.

Concernant les difficultés financières de la société, M. SOMON souligne que la principale difficulté réside dans le décalage entre la réalisation des travaux de construction de logements et la commercialisation de ces derniers, décalage qui impose le recours à une trésorerie disponible et à un capital suffisant, l'augmentation du capital ayant eu pour objectif de permettre la poursuite des activités.

Enfin, M. SOMON confirme la nécessité de maintenir une double vigilance : vigilance, d'une part, sur la qualité des travaux de construction des logements, à défaut de laquelle la commercialisation ne pourra se réaliser dans de bonnes conditions et affecter in fine les recettes attendues pour la SPL ; vigilance, d'autre part, sur la persistance des difficultés financières ; sur ce point, M. SOMON évoque la société Europamiens qui a bénéficié de plusieurs augmentations de capital ou de contributions financières notamment du Département sans retour positif, et dont il s'est avéré difficile de mettre un terme à cette expérience qualifiée de « douloureuse ». M. SOMON conclut son propos en soulignant que l'intervention du Département au sein de la SPL est, selon lui, différente car s'intègre dans le projet VSVI.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 12

NPPV : 3 (M. de JENLIS, M. LOGNON et M. RENAUX)

M. SOMON, qui représente le Département au sein du conseil d'administration de la SPL Vallée idéale développement mais qui n'a pu être présent aux réunions organisées, exprime le souhait d'être remplacé dans ses fonctions d'administrateur, et suggère que Mme Brigitte LHOMME, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge des projets structurants, soit désignée pour assurer cette représentation.

(La séance, suspendue à 12 heures 48, est reprise à 14 heures 31)

**PRÉSIDENTE** : Mme Christelle HIVER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Pascal BOHIN

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

**EXCUSÉS** : Mme Valérie DEVAUX, M. Claude HERTAULT, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS, M. LEFEUVRE pour Mme de WAZIERS, M. HERTAULT pour Mme MARTIN et M. LARCHER pour Mme CARON-DECROIX.

#### **25.1.5 COMMISSIONS THÉMATIQUES – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

M. FAUVET regrette le retrait du terme « éducation » dans l'intitulé de la 5<sup>ème</sup> commission.

Mme la Présidente précise que l'ajout des termes « jeunesse » et « citoyenneté » regroupent toutes les actions éducatives que le Département engage pour la jeunesse.

Mme la Présidente donne lecture de la composition nominative des commissions thématiques.

### **1ère commission – FINANCES ET ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE**

M. Laurent BEUVAIN  
Mme Sabine CARTON  
M. Frédéric DEMULE  
Mme Isabelle de WAZIERS  
Mme Valérie DEVAUX  
M. Frédéric FAUVET  
M. Laurent SOMON  
M. Jean-Jacques STOTER

### **2ème commission – SOLIDARITÉS**

M. Jean-Michel BOUCHY  
Mme Zohra DARRAS  
Mme Monique ÉVRARD  
M. Stéphane HAUSSOULIER  
M. Olivier JARDÉ  
Mme Guillemette QUIQUEMPOIS  
Mme Françoise RAGUENEAU  
Mme Julie VAST

### **3ème commission – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

M. Franck BEAUVARLET  
Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX  
M. Pascal BOHIN  
Mme France FONGUEUSE  
Mme Brigitte LHOMME  
Mme Nathalie TEMMERMANN  
Mme Angelo TONOLLI

### **4ème commission – INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

M. Arnaud BIHET  
M. Hubert de JENLIS  
M. Claude HERTAULT  
M. Wilfried LARCHER  
M. Jean-Louis PIOT  
M. Jean-Claude RENAUX  
Mme Guislaine SIRE

## **5<sup>ème</sup> commission – COLLÈGES, JEUNESSE, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETÉ**

Mme Virginie CARON-DECROIX

Mme Margaux DELÉTRÉ

M. Guillaume DUFLOT

Mme Esra ERCAN

Mme Josiane HÉROUART

Mme Valérie KUMM

M. Jannick LEFEUVRE

Mme Jocelyne MARTIN

## **6<sup>ème</sup> commission – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, TOURISME, DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURALITÉ**

M. Christophe BOULOGNE

M. Bertrand DEMOUY

Mme Dolorès ESTEBAN

Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

M. René LOGNON

Mme Françoise MAILLE-BARBARE

M. Emmanuel NOIRET

S'adressant aux membres de l'opposition qui ont quitté, il y a plusieurs mois, les postes de Vice-présidence occupés au sein de certaines commissions thématiques, Mme la Présidente les invite à reconsidérer ce positionnement. En réponse à M. FAUVET qui renouvelle sa demande afin que la présidence de la commission des finances soit confiée à l'opposition, Mme la Présidente lui oppose une fin de non-recevoir compte tenu du désengagement précédemment rappelé des membres de l'opposition sur les postes de vice-présidences. Tout en soulignant que le choix se fera au sein de la 1<sup>ère</sup> commission, elle exprime le souhait que Mme de WAZIERS, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge des finances et de l'Europe, en conserve la présidence.

Mme ERCAN souligne que Mme MAILLE-BARBARE quitte la 5<sup>ème</sup> commission pour intégrer la 6<sup>ème</sup> commission et salue son implication ainsi que la qualité des travaux et échanges constructifs menés avec elle au sein de la 5<sup>ème</sup> commission depuis 2021.

Mme la Présidente s'associe pleinement aux remerciements adressés à Mme MAILLE-BARBARE, et ne doute pas que la même implication l'animerait au sein de la 6<sup>ème</sup> commission où elle apportera son expérience et sa connaissance des territoires.

M. SOMON s'associe également à la reconnaissance ici exprimée à Mme MAILLE-BARBARE, et salue le travail qu'elle a accompli à ses côtés en qualité de Vice-présidente.

Mme la Présidente informe les membres de l'Assemblée que, conformément à l'article L3121-15 du CGCT, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi et les règlements le prévoient expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. Le scrutin secret n'étant pas imposé expressément par les textes régissant les désignations à l'ordre du jour, Mme la Présidente propose de déroger au vote au scrutin secret s'agissant des rapports 25.1.6 à 25.1.9.

Il est procédé au vote électronique. La dérogation est adoptée à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.1.6 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET CONCESSIONS – DÉSIGNATIONS –  
Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour Mme HIVER.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente déclare élus :

- au sein de la commission d'appel d'offres : Mme Guislaine SIRE en qualité de titulaire,  
M. Pascal BOHIN en qualité de suppléant ;
- au sein de la commission concessions : M. Hubert de JENLIS en qualité de titulaire,  
M. Emmanuel NOIRET en qualité de suppléant.

**25.1.7 SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET s'interroge sur l'absence de référence au SDIS dans le tableau récapitulatif des indemnités des élus qui leur a été communiqué ce jour.

Mme la Présidente rappelle qu'en application des dispositions légales et réglementaires, les Syndicats mixtes doivent être mentionnés, et non les établissements publics.

M. BEUVAIN réitère la proposition faite lors de la conférence des présidents de ce jour de céder sa place de membre suppléant au sein du conseil d'administration du SDIS à un membre de la majorité et, en échange, de devenir membre titulaire au sein du conseil d'administration de la Société Immobilière Picarde (SIP) en lieu et place du membre de la majorité actuellement prévu.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BEUVAIN)

Mme la Présidente déclare élus les 10 titulaires et 10 suppléants suivant pour siéger au sein du conseil d'administration du SDIS :

**Titulaires :**

M. Pascal BOHIN,

Mme Françoise MAILLE-BARBARE,

M. Hubert de JENLIS,

Mme Guislaine SIRE,

M. Franck BEAUVARLET,

Mme Josiane HÉROUART,

M. Frédéric DEMULE,

Mme Esra ERCAN,

M. Jean-Jacques STOTER,

Mme Zohra DARRAS,

**Suppléants :**

M. Arnaud BIHET ;

Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT ;

M. Wilfried LARCHER ;

Mme Brigitte LHOMME ;

M. Jannick LEFEUVRE ;

Mme France FONGUEUSE ;

M. Laurent BEUVAIN ;

Mme Dolorès ESTEBAN ;

M. Christophe BOULOGNE ;

Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX.

### **25.1.8 COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**

#### **- DÉSIGNATIONS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente déclare élus membres titulaires de la CDCI :

- Mme Christelle HIVER,
- M. Laurent SOMON,
- M. Claude HERTAULT,
- M. Jean-Jacques STOTER
- Mme Valérie KUMM.

#### **25.1.9 DÉSIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné et précise que deux modifications sont intervenues après l'envoi aux élus du tableau des désignations :

- s'agissant du Conseil de famille des pupilles de l'État, M. DUFLOT devient titulaire, M. JARDÉ suppléant ;
- s'agissant de l'EPCC Somme Patrimoine, M. DUFLOT devient titulaire à la place de M. LEFEUVRE, qui devient suppléant en lieu et place de Mme DEVAUX.

En réponse à M. BEUVAIN sur son souhait de représenter le Département au sein du conseil d'administration de la SIP, Mme la Présidente rappelle que les dispositions statutaires applicables à cette société prévoient l'attribution d'un seul siège de titulaire pour le Département. Dans ce cadre juridique, il ne peut être donné une suite favorable à la demande de M. BEUVAIN. Elle invite, néanmoins, M. BOUCHY à confirmer aux membres de l'Assemblée ce qu'il a expliqué à M. BEUVAIN quant à la posture qui sera la sienne au sein dudit conseil et qui le conduira à faire preuve de vigilance quant aux moyens accordés à la structure et aux intérêts de la collectivité qui devront être défendus.

Après avoir confirmé qu'en qualité de nouveau membre titulaire du conseil d'administration de la SIP il y défendra les intérêts du Département M. BOUCHY sollicite une précision quant à la question posée.

Mme la Présidente précise son propos.

M. BOUCHY réaffirme sa volonté de défendre pleinement les intérêts du Département, notamment sur le sujet des garanties d'emprunt.

M. TONOLLI note que M. HAUSSOULIER ne représente plus le Département au sein du Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard (SMBSGLP).

Mme la Présidente explique que ce sujet a été abordé avec M. HAUSSOULIER et que le contexte judiciaire des dernières semaines a été pris en compte dans la décision, dans la mesure où le Département et le Syndicat mixte se sont constitués parties civiles. Il est donc apparu nécessaire de modifier la représentation du Département au sein de la structure, M. HAUSSOULIER gardant la possibilité d'y être présent au sein du collèges des communes. Mme la Présidente conclut son propos en soulignant que cette décision ne remet aucunement en cause le travail qu'il a accompli en sa qualité de Président.

M. FAUVET rappelle qu'à l'issue d'un échange constructif, une liste commune de représentants du Département au sein du CASDIS a été arrêtée et devait entraîner la désignation corrélative de M. BEUVAIN au sein du conseil d'administration de la SIP. S'adressant à Mme la Présidente, il s'interroge sur les conséquences du vote qui vient d'être exprimé sur cet « accord »

Mme la Présidente réfute la présentation faite par M. FAUVET quant aux conditions dans lesquelles la liste des représentants au CASDIS aurait été arrêtée et insiste sur l'intérêt pour l'opposition d'avoir participé de façon consensuelle à l'établissement d'une liste commune dans la mesure où l'élection au scrutin de liste ne pouvait que leur être défavorable. Elle précise, en effet, que la liste telle qu'elle a été adoptée leur permet d'obtenir 40% des postes au sein du CASDIS alors que sur scrutin de liste, seuls deux titulaires et deux suppléants auraient été élus. Mme la Présidente souligne que la présence de M. BOUCHY au sein de la SIP s'inscrit dans un souci de maintien d'un équilibre politique général dans les désignations.

M. FAUVET exprime son incompréhension et considère que si l'absence de M. BEUVAIN au sein de la SIP est confirmée, elle va à l'encontre de l'échange de ce jour. Il se dit « très en colère ».

Mme la Présidente affirme que la désignation de M. BOUCHY au conseil d'administration de la SIP a été votée.

M. BEUVAIN considère que le choix qui s'est exprimé contredit le contenu des échanges qui ont eu lieu le midi même au terme desquels une solution lui était présentée comme envisageable. Il annonce avoir besoin de réfléchir sur la possibilité de ne plus être présent au sein des organismes extérieurs.

Exprimant son désaccord sur le refus de désigner M. BEUVAIN au sein de la SIP, M. TONOLLI considère que cette décision témoigne un décalage entre l'ambition exprimée d'un travail collectif et serein, et les actes. Il regrette que « les preuves ne suivent les engagements et les discours » et annonce qu'il ne votera pas en faveur du rapport présenté. Par ailleurs, à l'instar de M. BEUVAIN qui selon lui « est une des voix les plus pertinentes » pour représenter le Département à la SIP, il se réserve la faculté de ne plus assurer la représentation du Département au sein des organismes extérieurs dans lesquels il a été désigné.

Après avoir redit que la composition du CASDIS tel que résultant de la liste consensuelle votée est favorable à l'opposition, Mme la Présidente invite les membres de cette dernière à un examen rétrospectif des désignations telles qu'elles étaient décidées sous leur mandature, désignations qui, rappelle-t-elle ne permettaient à aucun membre de la majorité actuelle de siéger dans les instances extérieures. Elle ajoute que sous l'impulsion de MM. SOMON et HAUSSOULIER, l'opposition est présente dans ces dernières. Mme la Présidente conclut son propos en affirmant que le choix qui vient d'être fait ne remet pas en cause sa volonté d'un dialogue consensuel.

M. FAUVET déplore ce qu'il considère comme une violation de « la règle du jeu » qui, selon lui, avait été initialement définie et affirme ne pas apprécier ce « changement de position » imprévu.

Mme la Présidente réfute l'existence d'un engagement de sa part tel qu'il est décrit et rappelle aux membres de l'opposition que les reproches formulés le sont sans prendre en compte l'intégration récente dans la Mission d'information et d'évaluation d'un représentant d'un groupe de l'opposition qui, en principe, ne devait pas participer aux travaux de la Mission.

M. JARDÉ rappelle qu'en 2008, lorsque M. FAUVET était chef de cabinet, les membres de l'opposition avaient été totalement exclus des représentations dans les organismes extérieurs.

M. FAUVET demande une suspension de séance.

*(La séance, suspendue à 15 heures 08, est reprise à 15 heures 15).*

Mme la Présidente prend l'engagement de se rapprocher de la SIP afin de savoir dans quelle mesure une modification de la composition du conseil d'administration pourrait être envisagée pour attribuer un deuxième siège au Département qui serait attribué à M. BEUVAIN.

M. TONOLLI demande à procéder au scrutin secret pour le vote du rapport.

Compte tenu du vote unanime de l'Assemblée, précédemment exprimé, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, Mme la Présidente ne peut faire droit à la demande M. TONOLLI.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 27

Contre : 14

Abstention : 1

NPPV : 4 (M. BEUVAIN, M. HAUSSOULIER, M. NOIRET, M. STOTER)

Au nom du groupe « La Somme en commun », M. FAUVET donne lecture d'une question orale relative à la situation sociale au sein de l'ADAPEI 80, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir indiqué que le Département est informé de l'alerte concernant l'association, Mme RAGUENEAU précise qu'à ce jour le mouvement interne touche le siège, les structures directement liées au Département n'étant pas concernées. Tout en rappelant que le Département ne peut pas s'ingérer dans la gouvernance de l'association, elle précise qu'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est en cours de préparation et que, dans ce cadre, « les garanties et garde-fous » pourront être prévus.

Mme la Présidente confirme que le Département ne s'engagera pas dans une mission de médiation sur un sujet de dialogue social interne à la structure.

Au nom du groupe « Avenir solidaire et durable », Mme ERCAN donne lecture d'une question orale relative à l'application de la motion sur l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. JARDÉ rappelle que l'IVG médicamenteuse a été instaurée en 2005 et est pratiquée depuis 2020, ce qui nécessite la mise en place de formation des professionnels et la collaboration entre les 18 centres de santé sexuelle du département, (12 000 consultations annuelles) et les hôpitaux. Il précise qu'à ce jour onze sage-femmes et deux médecins ont suivi les formations préalables, que les derniers échographes seront installés mi-février, et que les conventions avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) Amiens-Picardie et le Centre hospitalier d'Abbeville sont en préparation. Il conclut son propos en envisageant la réalisation opérationnelle de l'IVG médicamenteuse dans un délai de 4 à 5 mois.

**25.2.1 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.2.2 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.2.3 FIXATION POUR L'ANNÉE 2025 DE L'OBJECTIF ANNUEL DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Revenant sur le tarif moyen départemental appliqué en ce qui concerne les EHPAD et USLD fixé aux alentours de 61 euros, M. STOTER sollicite des précisions dans le cadre du Budget primitif 2025 afin de connaître le tarif le plus bas et le tarif le plus haut.

Mme RAGUENEAU accède à cette demande, et précise que le tarif est fixé en prenant en compte les résultats, les réserves, les investissements et difficultés éventuellement rencontrées par chaque structure.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

### **25.3.1 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné et précise que la reconduction du Fonds d'appui aux communes est proposée de façon transitoire en réponse à l'incertitude qui pèse actuellement sur le budget de l'État et sur l'effort qui sera exigé des Départements. Il annonce qu'un nouveau dispositif sera élaboré pour être appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2026. En réponse à une demande de bilan relatif au fonds d'aide aux communes, M. BOHIN indique que des informations concernant les subventions versées entre 2022 et 2024 seront communiquées aux membres de l'Assemblée.

M. STOTER prend note de la reconduction du Fonds d'aide aux communes et sollicite un bilan des dispositifs d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie et de lutte contre le frelon asiatique.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente se réjouit de l'unanimité exprimée qui, selon elle, va être favorablement accueilli par les communes. Elle souligne qu'il s'agit d'un véritable choix politique que beaucoup d'autres Départements n'ont pas fait.

### **25.4.1 BÂTIMENTS (MISSION 15) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées**

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **25.2.4 MOTION – LA GÉNÉRALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DU RSA NE PEUT SE FAIRE SANS MOYENS SUPPLÉMENTAIRES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion adoptée**

M. FAUVET présente la motion intitulée « La généralisation de l'accompagnement renouvelé du RSA ne peut se faire sans moyens supplémentaires » déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En complément des propos de M. FAUVET, Mme ERCAN souligne que la motion a pour objectif d'interpeller le Gouvernement sur les conséquences financières de la généralisation de l'expérimentation du RSA renouvelé sur le budget du Département. Elle invite les élus de la majorité à soutenir cette motion.

Mme la Présidente admet que, sans moyen supplémentaire, le Département ne pourra pas mettre en œuvre la généralisation dans de bonnes conditions, notamment pour les agents. Elle rappelle qu'à ce jour les moyens mobilisés dans le périmètre de l'expérimentation comprennent 80 assistantes sociales de proximité, et 30 binômes de référents Département - France Travail et qu'une généralisation de l'expérimentation, avec des moyens identiques à ceux mobilisés sur les deux territoires pilotes, nécessiterait 33 ETP supplémentaires, soit 1 490 500 euros. Mme la Présidente conclut son propos en invitant les membres de la majorité à voter en faveur de la motion présentée.

S'adressant à Mme la Présidente, M. FAUVET évoque la stabilité de l'enveloppe financière dédiée au RSA à laquelle il est fait référence dans le document de présentation du DOB, et s'interroge sur la réalité d'une telle stabilité compte tenu d'une part, de la hausse de 4% du chômage au dernier trimestre 2024 qui laisse entrevoir une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, d'autre part, de la revalorisation prévisible de l'allocation du RSA, et enfin des 2 à 3 000 allocataires « renforcés » qui vont être confiés aux équipes de France Travail et du Département.

Mme la Présidente précise que l'enveloppe 2024 n'a pas été intégralement consommée, et qu'en cas de généralisation de l'expérimentation, les moyens supplémentaires dont auraient besoin France Travail sont évalués à 187 ETP. Elle reconnaît la nécessité de rester vigilant quant à l'évolution de la consommation du budget consacré au RSA.

Il est procédé au vote électronique. La motion est adoptée :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BEUVAIN)

**25.2.5 MOTION – À PROPOS DE L'APPLICATION DE LA PRIME SEGUR À TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion rejetée**

M. FAUVET présente la motion intitulée « À propos de l'application de la Prime Ségur à tous les salariés du secteur sanitaire et social » déposée par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En réponse à la dernière partie de l'intervention de M. FAUVET qui mentionne les agents départementaux ne bénéficiant pas de la prime Ségur au motif qu'ils ne sont pas constamment en contact avec le public, Mme la Présidente indique que les organisations syndicales ont soulevé la même problématique. Or la seule réponse pouvant être apportée est la suivante : il appartient à l'État, par voie réglementaire, de désigner les bénéficiaires de la prime Ségur, le Département ayant toujours fait le nécessaire en faveur des agents sur le fondement des décisions réglementaires prises par l'État.

En conclusion, Mme la Présidente propose aux élus de la majorité de ne pas adopter la motion proposée afin de réaffirmer la désapprobation collective des Départements de se voir imposer par l'État, sans concertation préalable, une extension de la prime financée sur les budgets départementaux.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 16

Contre : 29

Abstention : 1

NPPV : 0

**25.2.6 VŒU – À PROPOS DE LA PÉRENNISATION DU DISPOSITIF DES CONTRATS ADULTES-RELAIS – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu adopté**

M. FAUVET présente le vœu intitulé « À propos de la pérennisation du dispositif des contrats adultes-relais » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocratique républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente souligne que le vœu présenté fait écho au courrier d'alerte adressé à M. le Préfet par M. HAUSSOULIER en septembre 2024. Soulignant l'intérêt de ce dispositif dans le département, Mme la Présidente invite les membres de l'Assemblée à soutenir le vœu présenté.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

**25.3.2 VŒU – RÉOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF ABBEVILLE-LE TRÉPORT-MERS-LES-BAINS : UN ENJEU ÉCONOMIQUE PRIMORDIAL POUR LE TERRITOIRE, M. Angelo TONOLLI, rapporteur, vœu adopté**

M. TONOLLI présente le vœu intitulé « Réouverture de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains : un enjeu économique primordial pour le territoire » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente considère que l'intérêt de la réouverture de la ligne ferroviaire Abbeville - Le Tréport / Mers-les-Bains ne fait aucun doute mais souligne que c'est l'État qui a fait le choix de ne pas inscrire sa réouverture et les travaux afférents dans le Contrat de plan État-Région (CPER) sur son volet mobilités. Elle suggère donc la reformulation de phrase suivante : « pourtant, malgré ces engagements, l'État ne fait pas figurer finalement le chantier de réouverture dans le CPER ».

M. TONOLLI accueille favorablement la réécriture proposée.

Mme la Présidente acte la modification rédactionnelle du vœu en séance.

En sa qualité de Parlementaire, M. SOMON s'engage à défendre ce dossier auprès du Ministère des Transports.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.5.1 VŒU – VIVE EL LANGUE ED NO POIYI ! POUR LA DÉFENSE ET LA VALORISATION DE LA LANGUE PICARDE, Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteur, vœu adopté**

Mme DELÉTRÉ présente le vœu intitulé « Vive el langue ed no poiyi ! Pour la défense et la valorisation de la langue picarde » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme SIRE donne lecture du vœu en langue picarde.

*(Applaudissements dans la salle).*

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme VAST pour Mme TEMMERMANN et M. TONOLLI pour Mme ERCAN.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. RENAUX)

**25.5.2 VŒU – UNE NATION DES SPORTS EN HÉRITAGE DES JOP DE PARIS, Mme Esra ERCAN, rapporteur, vœu adopté**

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Une nation des sports en héritage des JOP de Paris » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « Gauche démocrate républicaine » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente regrette le désengagement de l'État qui succède à la « belle dynamique de 2024 », marquée par l'effort financier des collectivités pour promouvoir le sport. Elle précise que, de 2021 à 2024, la mobilisation du Département sur la politique du sport est évaluée à 1,5 million d'euros en fonctionnement, budget auquel il faut ajouter les 24 millions d'euros alloués aux collectivités pour la construction, la réhabilitation ou la modernisation des équipements sportifs. Mme la Présidente invite l'ensemble des membres de l'Assemblée à soutenir le vœu présenté.

M. SOMON déplore la baisse budgétaire nationale affectant particulièrement la politique du sport et qui a été légèrement atténuée au moment de l'examen par le Sénat du Projet de Loi de Finances. M. SOMON rappelle que le sport est le plus petit budget de la nation et confirme que le vœu sera soutenu

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme BENEDINI-POLLEUX pour M. STOTER.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

*(La séance est levée à 16 heures 18).*

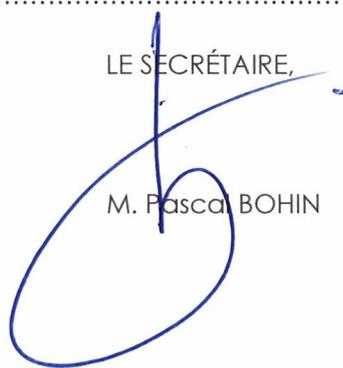
---

LA PRÉSIDENTE,



Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE,



M. Pascal BOHIN

**Session du Conseil départemental du lundi 3 février 2025**  
**Débat d'orientation budgétaire 2025**

**Discours de Christelle HIVER**  
**Présidente du Conseil départemental de la Somme**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Sénateur,  
*Cher Laurent,*  
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,  
*Chers collègues,*  
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,  
Mesdames, Messieurs, les membres de l'administration,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver, toutes et tous, pour cette session consacrée principalement au **Débat d'orientation budgétaire** pour 2025.

Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler l'objet de nos débats du jour : le « DOB », comme nous l'appelons, est un moment majeur de la préparation du budget dans les collectivités territoriales.

C'est une étape de la phase « politique » de la préparation, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget, à l'éclairage des équilibres financiers qui sont les nôtres.

Mais à l'approche du Budget primitif 2025, qui interviendra les 31 et 1<sup>er</sup> avril prochain, **on ne peut pas dire qu'en matière d'éclairage, nous soyons « pleins phares » ...**

Je souhaite à cet instant rendre hommage aux Vice-présidents et aux présidents de commissions qui, depuis maintenant 4 mois, travaillent pour bâtir un budget en cohérence avec notre ambition.

Cet hommage, je souhaite le rendre aussi à notre administration, qui attend, comme nous, le vote du budget de la nation pour y voir plus clair.

Y voir plus clair, justement, c'est tout l'objet du décalage de notre calendrier budgétaire, **tant les incertitudes continuent de peser très lourdement sur les collectivités territoriales, et principalement les Départements.**

J'ai souhaité, dès l'intérim qui fut le mien à compter du 9 décembre dernier, maintenir ce report pour nous laisser davantage de temps. On aurait pu croire qu'entre temps, nous serions « fixés sur notre sort ». Il n'en est rien.

La dissolution de l'Assemblée nationale en juin, la censure du Gouvernement de Michel Barnier en décembre, l'élection, récente, d'un nouveau Premier Ministre en la personne de François Bayrou, démontre bien, s'il le fallait, l'instabilité politique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Le Budget de la nation pour l'année 2025 sera soumis au vote des Députés ce 3 février, avec sûrement, et à nouveau, un « 49.3 » à la clé et potentiellement une nouvelle censure, qui serait financièrement dramatique pour notre pays.

Avec Départements de France et l'appui de nos Parlementaires locaux (nous en comptons un dans notre Assemblée), la « note » annoncée serait moins salée. Tant mieux. Mais quel sera au final le degré de participation des collectivités dans le rétablissement des comptes publics, dont la dette dépasse les 3 200 milliards d'euros ? Combien en moins pour les Conseils départementaux ? Combien en moins pour le Département de la Somme ?

Bref. C'est dans cette « **confusion générale** » que nous sommes amenés, tant bien que mal, à débattre de nos orientations budgétaires pour 2025.

**Ce DOB, il en est ainsi, n'appelle pas de vote mais je pense, chers collègues, que nous nous retrouverons sur l'essentiel.**

L'essentiel, c'est que le Département est et reste un maillon indispensable de l'action publique, que nous bâtissons chaque jour, au contact des Samariens.

Le projet de budget 2025 du Conseil départemental devra se caractériser, comme partout ailleurs, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la prudence en matière de recettes, la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le faible dynamisme de la TVA ne suffisent pas à compenser la baisse des épargnes.

**Grâce aux efforts budgétaires déjà réalisés depuis maintenant 10 ans et à une dette particulièrement maîtrisée, le Département conserve des marges de manœuvre financières qui, même si elles s'amenuisent sérieusement, lui permettent de poursuivre une action forte et résolue en faveur des Samariens, et notamment les plus fragiles.**

Beaucoup de Départements ne peuvent plus se le permettre et sont contraints à des décisions douloureuses, aux conséquences importantes pour la vie locale.

Même si nous n'en sommes pas là, cela ne doit pas nous empêcher d'évaluer, à mi-mandat, l'efficacité de nos politiques publiques et de réfléchir au bon niveau de service permettant de les adapter afin qu'elles continuent de répondre aux besoins de notre population, le tout, en étant ajustées au mieux financièrement. Nous n'en avons, de toute façon, pas le choix.

**Les orientations budgétaires proposées par la majorité départementale, et dont les chiffres vous seront détaillés par notre première Vice-présidente, Isabelle de Waziers, traduisent l'ambition et la capacité du Département à tenir ses engagements au quotidien, tout en préparant l'avenir.**

En 2025, **le Département de la Somme sera bien au rendez-vous**, en mettant à profit tous les leviers, toutes les capacités d'une collectivité qui a su montrer ses dernières années sa réactivité face aux événements, sa capacité d'innover, son agilité, et sa résilience.

*Comme j'ai pu le faire, à vos côtés, à l'occasion des cérémonies de vœux organisées en territoires, je tiens ici à remercier les quelques 3 000 agents du Département qui, au quotidien, se mobilisent au service des habitants, dans tous les domaines de l'action départementale.*

Le Département tient et tiendra ses objectifs de mandat pour poursuivre une action à la fois ambitieuse et maîtrisée.

En 2025 donc, **le Département de la Somme restera profondément présent pour tous les Samariens, à tous les âges de la vie.** C'est le premier axe de notre ROB.

L'enfance est une préoccupation majeure du Département. Encore cette année, le budget alloué sera en augmentation et les travaux engagés via le Contrat Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (CDPPE) et du Conseil départemental des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance se poursuivront. Je n'occulte pas le travail que nous lançons via la **Mission d'information et d'évaluation**, que je préside, et qui rendra ses conclusions à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Afin de répondre aux besoins des enfants et après concertation avec les acteurs de la protection de l'enfance, dont le Tribunal pour enfants, un choc d'offres sera mis en place avec **+ 100 places d'Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées et + 20 places de Placements Educatifs A Domicile. Un travail a commencé la semaine dernière avec le tribunal et nos services pour trouver une alternative qui réponde aux besoins de la justice et des enfants.** Par ailleurs, une démarche en faveur du développement au recours au Tiers Digne de Confiance se poursuivra.

Le Département accentuera sa **politique de recrutement d'assistants familiaux** et recherchera à améliorer les conditions d'exercice de cette profession essentielle au bon fonctionnement de la protection de l'enfance.

En partenariat avec l'AMSOM, le Département accompagnera les assistantes familiales souhaitant bénéficier des programmes d'accession sociale à la propriété proposés par ce bailleur social. L'initiative visera à **améliorer les conditions de logement ou à augmenter la capacité d'accueil**.

De plus, une action conjointe sera mise en place pour faciliter l'accès à des logements sociaux plus spacieux pour nos assistantes familiales, dans le but de développer leur nombre, notamment sur le territoire d'Amiens.

Afin de faciliter l'accès à la culture, à l'histoire et à l'environnement, le Département proposera, pour les assistantes familiales et les enfants confiés, la **gratuité des sites touristiques départementaux** lui appartenant, comme le Centre culturel départemental de Saint-Riquier ou l'Historial de la Grande Guerre, ainsi que ceux de ses partenaires, comme l'EPCC Somme patrimoine.

Le Département portera également une réflexion sur l'accueil des fratries ainsi que sur les conditions d'accueil des femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans, des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes majeurs de l'Aide sociale à l'enfance en voie d'autonomie. Pour ce faire, le Département portera une réflexion sur l'offre bâtiminaire.

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) restera au cœur de nos préoccupations. La feuille de route confiée par le Département à la nouvelle direction du CDEF doit conduire à un nouveau projet d'établissement en 2025. Ce nouveau projet d'établissement doit avoir pour objectif de **réaffirmer le rôle d'accueil d'urgence du CDEF, de développer ses capacités d'accueil sur le territoire**.

Dans le cadre de sa **politique de prévention**, l'expérimentation en lien avec le Tribunal pour enfants visant le recours à des missions de thérapie familiale sera poursuivie permettant ainsi d'accompagner les familles en difficulté pour éviter un placement ou permettre un retour à domicile d'un enfant qui aurait été placé.

Pour améliorer le ressenti dans le cadre des droits de visite médiatisés au sein des Maisons départementales des solidarités et de l'insertion, un **travail sera mené en 2025 pour améliorer et humaniser concrètement ces espaces.**

Le Département continuera à promouvoir la Protection Maternelle et Infantile (PMI), notamment en fournissant un porte-bébé ou un livre pour chaque bébé né ou adopté dans la Somme. Par ailleurs, il veillera à **maintenir les inspections des structures de la petite enfance** afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil pour nos jeunes enfants samariens. *Je sais que vous y êtes sensibles.*

En collaboration avec l'ARS et le plan 50 000 solutions, de nouvelles initiatives seront proposées pour mieux répondre aux enjeux de la protection de l'enfance et de **l'accueil des enfants à double-vulnérabilité**. Un vaste programme de formation pour les assistantes familiales sera mis en place afin de les préparer à accueillir ces enfants, qui représentent 25% des enfants confiés dans la Somme.

Autre priorité de l'action départementale, **le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**. En 2025, la loi « Plein emploi » devrait impacter l'action menée aujourd'hui en généralisant l'accompagnement renforcé.

À lire votre motion je dois dire, *chers collègues de l'opposition*, que je me réjouis de vous compter aujourd'hui comme des « défenseurs » de cet accompagnement rénové qui porte ses fruits ! Oui, l'expérimentation dans la Somme est une réussite. **Une réussite nationale même, puisque nous avons les meilleurs taux de retour à l'emploi parmi tous les territoires expérimentateurs.**

Nous allons donc continuer. Parmi nos objectifs, le Département proposera aux communes et EPCI, dans le cadre de ces 15 heures d'activités hebdomadaires pour les nouveaux entrants au RSA, l'immersion volontaire de bénéficiaires du RSA pour des missions d'intérêt général encadrées.

Il ne s'agira pas de bénévolat (je vous entends déjà...), mais le Département doit se saisir de ce changement de paradigme pour permettre de remettre un pied à l'étrier à nos bénéficiaires et accentuer les actions menées dans le cadre de l'expérimentation. Grâce aux actions engagées et à venir, une stabilité globale du budget peut être envisagée en 2025 malgré la revalorisation prévisible de l'allocation du RSA. Toutefois, nous voterons votre motion car plus de moyens, c'est plus de bénéficiaires qui sortiront du RSA.

Le Département recalibrera l'offre d'insertion 2022-2025 en coordination avec France Travail. Pour améliorer la mobilité et l'accès à l'emploi, il installera des **plateformes de mobilité solidaire** dans chaque territoire social en collaboration avec la Région Hauts-de-France et les acteurs locaux des trois bassins de mobilité : « Amiens Grand Roye », « Saint-Quentinois Est Somme » et « Littoral Sud ».

**La lutte contre la précarité reste un enjeu majeur de l'accompagnement social** que peut mener le Département. Outre le financement des travaux, l'aide à l'investissement par le fonds d'avance pour les foyers modestes, ou encore la révision (bénéfique) en 2024 des critères d'accès aux aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), le Département amplifiera son action au travers une animation plus poussée via une contractualisation avec l'Etat.

Après une première édition de la distribution des « paniers solidaires », cette initiative sera renouvelée sous une forme ou des modalités qui pourront être amenées à évoluer.

Par ailleurs, après avoir recruté en 2024 son opérateur pour mettre en place une mutuelle solidaire pour les habitants de la Somme (*un engagement de campagne de la majorité en 2021*), le Département entend mener à bien des campagnes de communication afin que tout Samarien qui le désire puisse être mieux couvert dans son accès à la santé. La dernière de couverture du Vivre en Somme en est un bon exemple.

En matière de logements sociaux, une charte a été signée en 2024 avec tous les bailleurs de la Somme. Pour promouvoir des logements socialement et écologiquement responsables et réduire les friches urbaines ou rurales, **le Département continuera de soutenir les bailleurs engagés dans cette démarche**. De plus, notre collectivité maintiendra ses aides à la rénovation thermique des logements.

Mesdames, Messieurs, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap est un enjeu majeur. **Le Handicap reste bien entendu la grande priorité départementale de cette mandature**.

*Je vous invite d'ailleurs à participer activement aux animations et conférences organisées par le Département et la MDPH de la Somme pour célébrer les 20 ans de la Loi Handicap.*

Investi dès le début dans l'expérimentation du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), le Département poursuivra son action avec les acteurs du secteur pour améliorer le service à destination des usagers. De même, il prendra place dans le déploiement du Gérontopôle des Hauts-de-France pour la coordination des actions dans le champ du vieillissement et de la prévention de la perte d'autonomie et la mise en synergie des différents acteurs.

En 2025, le Département reconduira ses actions pour **améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, favoriser leur inclusion dans tous les domaines de la vie** (que ce soit la culture, le sport ou encore la scolarité) et permettre leur insertion professionnelle. J'y porte une attention toute particulière.

**L'aide au répit pour leurs aidants** sous forme d'un forfait annuel à l'image de ce qui se fait pour les personnes âgées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) instituée en 2024 perdurera en 2025.

Une étude sera réalisée pour le déploiement dans la Somme d'une nouvelle offre d'accueil destinée aux couples aidant/aidé à l'instar d'une solution existante dans un département limitrophe.

Pour accompagner le « virage domiciliaire », le Département renforcera ses **actions de prévention auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.**

En 2025, l'accent sera mis sur l'augmentation des places pour les personnes handicapées vieillissantes et sur l'augmentation du nombre de places en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour mieux répondre au souhait des personnes en situation de handicap d'être accompagnées à domicile.

L'appel à projets pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé pour les personnes présentant un handicap psychique a été lancé au dernier trimestre 2024. Celui pour les personnes handicapées vieillissantes sera lancé au premier semestre 2025. Une réflexion sur les différents types d'habitat alternatifs à promouvoir dans l'avenir devra être menée en 2025.

Au-delà du développement de l'habitat inclusif, déjà engagé, **il conviendra d'encourager des solutions comme l'habitat intergénérationnel ou le modèle du béguinage** qui reposent sur une philosophie d'entraide et de solidarité.

Un nouvel appel à projet sera lancé pour l'habitat inclusif et l'offre en faveur des personnes handicapées vieillissantes sera adaptée.

En matière de mobilité qui représente souvent un frein pour les salariés, l'aide à l'achat de véhicules électriques pour les déplacements professionnels des aides à domicile se poursuivra en 2025 avec des critères actualisés.

Enfin, **le programme de mise en accessibilité des collèges s'accélèrera avec 5 nouveaux collèges qui entreront en phase travaux tandis que les études seront enclenchées sur 12 nouveaux collèges en 2025.**

Dès la rentrée 2025-2026, le collège de Corbie sera le **premier collège 100% inclusif de la Somme**, permettant de poursuivre la politique d'inclusion au sein des collèges. *Je m'y suis rendu il y a quelques jours et j'ai pu constater, au-delà d'élèves heureux, l'engagement des équipes de direction.*

**Ce « Département solidaire » que je vous décris, nous le voulons aussi attractif, pour favoriser le bien-vivre partout sur le territoire.** C'est le 2<sup>ème</sup> axe de notre ROB.

Pour ne pas pénaliser les communes et dans l'attente de plus de clarté sur les perspectives budgétaires nationales, le Département, dans le cadre de son Budget 2025, votera une prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 de sa politique de soutien consacrée aux projets d'investissement des communes.

*2025 sera donc une année de transition au niveau de la politique territoriale avant que le dispositif ne soit repensé au regard des capacités financières du Département. Non, président Fauvet, comme j'ai pu le lire, on ne reconduit pas sans changement. Le changement aurait pu être une « année blanche ». Je ne l'ai pas souhaité. Et j'assume. 9 millions d'euros seront ainsi mobilisés pour que les communes puissent bénéficier du soutien du Département en 2025.*

Le Département, après avoir investi considérablement depuis plus de dix ans dans la Véloroute Vallée de Somme et ayant presque achevé l'infrastructure, doit désormais en améliorer le service. Il s'agit de **mettre en valeur notre territoire le long du fleuve et d'élaborer un plan de développement des services annexes.** Cela inclut l'implantation régulière de relais, haltes et aires de repos offrant un haut niveau de service afin de fournir aux cyclotouristes des pauses conformes à leurs attentes.

**Ce projet, qui démarrera en 2025, se déploiera sur plusieurs années.** Le Département va ainsi continuer son plan pour faire de la Somme un territoire attractif en matière de cyclisme en France.

Le programme « Vallée de Somme, Vallée idéale », mené avec les collectivités, avance et entre dans une phase concrète à travers la Somme. Le projet progresse avec le chantier du belvédère d'Eaucourt-sur-Somme et les études de maîtrise d'œuvre sur Long. À l'Est, il se développera également sur le secteur de Ham. Un nouveau contrat avec la SPL Vallée idéale développement permettra de réfléchir à plusieurs autres sites à fort potentiel.

Après les avoir débuté en 2024, **les travaux de réouverture, tant à la navigation qu'aux promeneurs, de la section Voyennes - Saint-Simon du canal de la Somme vont s'amplifier. Tout le linéaire sera en travaux sur 2025.** Le soutien aux infrastructures, tant routières, cyclables, fluviales que portuaires, sera poursuivi.

Suite à l'approbation du Schéma départemental de développement touristique, le Département compte concrétiser ses actions dès 2025. Pour financer ces initiatives, et afin d'optimiser toutes les possibilités de recettes, la **mise en place d'une contribution départementale**, dite « taxe additionnelle de séjour », comme le permet la Loi, sera proposée en 2025 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026, apportant des **ressources supplémentaires pour continuer à développer le tourisme local.**

Après avoir connu de nouveaux développements en 2024, **la saison culturelle départementale sera à nouveau riche et accessible en 2025.** Le Festival des Bistrots, tout comme les séances de cinéma en plein air, seront notamment des actions reconduites.

En 2025, **l'Abbaye de Saint-Riquier, qui fêtera ces 1 400 ans au travers d'une exposition événement,** célébra par ailleurs le **40<sup>ème</sup> anniversaire du Festival de Saint-Riquier en juillet** avec une programmation de grande qualité.

Après une étude sur l'avenir de l'Abbaye menée avec quatre élèves de l'Institut National des Etudes Territoriales, les services du Département continueront à travailler sur l'option choisie pour affiner le programme. Plus que jamais, le soutien de l'État nous sera essentiel pour préserver ce prestigieux patrimoine.

Après l'avoir décidé en 2024, **le Département a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la gestion de l'Historial de la Grande Guerre.** Ce sera l'occasion pour le Département de réinvestir ces deux sites, en lien étroit avec l'inscription exceptionnelle de 11 sites mémoriels au Patrimoine mondial de l'UNESCO : captation des publics, notamment scolaires, nouvelles expositions temporaires, développement des partenariats avec des structures nationales ou internationales, adaptation du bâti... le Département s'engagera plus que jamais dans le devoir de mémoire auprès des jeunes Samariens, avec de nouvelles actions.

*Je me rendrai d'ailleurs demain à Péronne, pour la réouverture officielle de l'Historial.*

**2025 verra par ailleurs le début de la construction de la nouvelle Bibliothèque départementale de la Somme.** Les travaux s'achèveront en 2026 et offriront aux équipes des conditions de travail remarquables. Ce lieu soulignera, outre l'éco-conception du bâtiment, une **politique résolue de développement de la lecture publique.** Il servira de centre de formation et de recherche pour les volontaires des différentes bibliothèques de la Somme afin d'enrichir leurs collections et il proposera régulièrement des animations pour différents publics.

Après une année marquée par les Jeux de Paris 2024, la politique sportive sera revisitée **tout en étant poursuivie** : financement des clubs sportifs, dispositif savoir-nager, Village des sports... En 2025, Amiens et la Somme accueilleront une étape du Tour de France, permettant de promouvoir notre territoire.

En 2025, le Département, premier partenaire des agriculteurs-éleveurs en matière de santé animale, adoptera une nouvelle tarification pour les analyses

du Laboratoire départemental d'analyses de la Somme. **Cette tarification n'affectera pas les éleveurs de la Somme**, puisque le Conseil départemental leur accordera une subvention pour maintenir des tarifs attractifs.

*Je profite de ce moment pour vous confirmer que **le Département sera bien présent au Salon international de l'agriculture**. Des Bas-Champs aux plaines du Santerre, nous nous devons d'être aux côtés de nos agriculteurs, et de l'agro-industrie, poumon économique de la Somme.*

Deux grands projets continueront à avancer :

- le **Canal Seine-Nord Europe**, qui a reçu toutes les autorisations environnementales requises, commencera sa phase opérationnelle avec les premiers travaux dans la Somme ;
- Et les travaux visant la mise en œuvre de la liaison TGV Amiens-Roissy, à laquelle le Département participe financièrement.

En matière de numérique cette fois, l'objectif de déploiement des 216 000 prises FTTH s'est terminé fin 2024 grâce au travail du Syndicat mixte Somme numérique et des entreprises prestataires. **L'engagement a été tenu.**

Des travaux pour 10 000 prises supplémentaires vont se poursuivre, et des **initiatives pour l'inclusion numérique** continueront en 2025. Les services du Département adopteront, petit à petit, l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité administrative et le service aux usagers.

Dans le même esprit de service à coût maîtrisé, le Département continue la **mise en œuvre de son Schéma directeur en faveur des ressources humaines, en faisant de la prévention un objectif prioritaire**. L'amélioration des conditions de travail reste aussi un objectif important de ce mandat. Un travail assidu sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera mené.

Plutôt que dire qu'il y a une « volonté farouche » de maîtriser la masse salariale, je dirais qu'il faut piloter notre masse salariale pour être au plus juste selon les besoins et les moyens de la collectivité.

Concernant la sécurité et nos sapeurs-pompiers, **le Département intensifiera son engagement en augmentant sa contribution au SDIS** au-delà de l'inflation, en aidant par ailleurs à l'investissement pour un service de secours opérationnel et performant. Les centres de secours de Conty, Nesle ou encore Vignacourt seront au cœur de l'actualité cette année.

En 2025, **de nombreux projets débiteront dans les collèges pour améliorer le bien-être, la réussite des élèves et le bien-manger dans les collèges**. 2025, ce sera aussi le lancement des grands travaux pour les collèges de Oisemont et de Rosa Parks à Amiens. Là aussi, nous tenons nos engagements et n'avons pas à rougir des efforts dans ce domaine.

*Je rappelle, si cela était nécessaire, et puisque j'entends cette petite musique, qu'il n'est pas prévu, pour l'heure, de fermeture de collèges dans la Somme. Cet engagement, nous le tenons, aussi.*

Permettant pour nos collégiens un accès facilité au sport, à la culture ou à la lecture, **le dispositif Somme Chéquier Collégien sera reconduit en 2025** dans une version revisitée.

Une convention signée en 2024 avec la justice, l'Éducation nationale, la Région et le Département a mis l'accent sur la lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire. **Le Conseil départemental poursuivra son travail avec la justice et l'Académie pour mener ces actions**. Après une expérimentation positive en 2024, des distributeurs de protections hygiéniques seront installés dans tous les collèges pour lutter contre la précarité menstruelle.

Le Département entend ainsi **maintenir sa priorité sur le développement des circuits courts**, conformément aux objectifs de la Loi EGALIM.

Nous continuerons à soutenir les établissements, notamment ceux qui doivent encore progresser en la matière. Nous multiplierons les initiatives dans tous les collèges, consistant par exemple à la confection de repas entièrement issus de produits locaux.

*« Rançon du succès », malgré la baisse démographique des effectifs, nous avons de plus en plus d'élèves demi-pensionnaires : des collégiens bien sûr, mais également des primaires. Une nouvelle convention-type pour l'accueil de ces élèves au sein de nos services de restauration sera votée au premier semestre, avec une application prévue pour la rentrée 2025-2026.*

Dernière information, **un chargé de développement des circuits courts sera recruté pour étendre cette dynamique** aux structures qui œuvrent auprès des enfants, des personnes âgées ou en situation de handicap.

*Chers collègues, l'année 2025 va s'ouvrir dans un contexte climatique et politique inédit. **Les conséquences invitent le Département à accélérer, encore et toujours, les mesures contribuant à la Transition écologique.*** C'est le 3<sup>ème</sup> axe de notre ROB.

*La Transition écologique, terme « moderne » de l'environnement, cher Jean-Jacques Stoter, n'a pas de parti, ni de couleur politique. Elle s'impose à nous, à nous tous.*

**Le Département proposera en 2025 l'approbation d'une feuille de route « Transition écologique ».** *Vous serez prochainement conviés à une réunion-cadre pour en échanger.*

Le Conseil départemental intensifiera ses efforts pour la transition écologique à travers toutes ses politiques publiques, en établissant un réseau interne d'ambassadeurs de la transition et en développant de nouvelles initiatives. **Les actions lancées en 2024, comme le soutien aux récupérateurs d'eau et la distribution gratuite de kits hydro-économes, sont maintenues.**

Après le succès de l'aide à l'achat de vélos électriques, le Département va resserrer les conditions d'éligibilité en se basant sur les ressources des ménages.

Par ailleurs, **nous adopterons des pratiques plus durables au sein de la collectivité**, dans la réduction de la consommation d'énergie, dans la mise en place d'écogestes, dans l'optimisation des déplacements, dans le verdissement de notre flotte automobile, dans la promotion des modes doux et du covoiturage. Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), voté en septembre dernier, verra ses premières déclinaisons opérationnelles.

En 2025, plusieurs nouveaux projets seront lancés et de nouvelles études seront entreprises, notamment pour la rénovation énergétique du collège Jean-Marc Laurent à Amiens. **L'objectif est de maintenir les efforts entrepris, qui ont déjà permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 42% en une décennie. Oui, 42% en 10 ans.** Nous agissons également au profit des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de notre territoire en lien avec Territoire d'énergie Somme en offrant la possibilité aux établissements de bénéficier des services d'un conseiller en énergie afin d'identifier les travaux à mener et les sources de financement.

Concernant la réhabilitation de l'ex-centre administratif départemental (CAD), le projet passera en phase de programmation, travaillée avec les équipes des directions concernées. **Le lancement des appels d'offres est attendu fin 2025.**

Pour les énergies renouvelables, l'implantation de panneaux photovoltaïques sera recherchée et l'hydroélectricité sera développée à plusieurs endroits du fleuve Somme conformément à la convention signée avec l'opérateur.

Dans le cadre de son Schéma départemental des Espaces naturels sensibles 2025-2035, **le Département souhaite renforcer et développer sa politique ENS.** En parallèle du travail de finalisation de ce nouveau Schéma départemental qui se veut ambitieux, une réflexion sera portée sur son financement.

En fonction de l'ambition que nous nous fixerons collectivement sur la préservation de la biodiversité via nos Espaces naturels, je ne m'interdis pas de mettre au débat cette année une augmentation du taux de la taxe d'aménagement qui est une recette affectée aujourd'hui avec un taux que nous pourrions porter à 2,5 %, au lieu de 2,3% actuellement.

Dès 2025, en plus de développer la politique foncière, **le Département va mettre en place de nouvelles animations dans les ENS, préfiguration d'un agenda nature plus ambitieux en 2026 rassemblant toutes les sorties des partenaires sur les ENS du Département.**

Le recrutement de deux éco-gardes pour le fleuve et nos ENS ainsi qu'un animateur ENS sera opérationnel en 2025. Sur le fleuve, les actions pour lutter contre les espèces invasives et notamment le myriophylle hétérophile, seront naturellement poursuivies, avec nous l'espérons le soutien continu de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le Département et l'EPCC Somme patrimoine continueront de développer le site de Samara. En plus de terminer les travaux de la maison gauloise, des études seront réalisées sur la partie naturelle du site, classée ENS, afin de le rendre exemplaire en gestion écologique.

Une réflexion sur la valorisation écologique et une étude de liaison entre les deux parties du site, actuellement séparées par la route départementale, permettront de créer un circuit de visite plus cohérent.

Pour impliquer les jeunes, **des actions de sensibilisation seront financées dans les collèges.** Le soutien à l'éducation au développement durable sera renouvelé.

Le Budget participatif lancé quant à lui fin 2024 sur la Transition écologique passera à la réalisation des actions et à leur financement.

Le Département poursuivra le développement au sein des collèges de la **méthode globale de nettoyage** qui permet de mieux équiper les agents en charge de l'entretien des collèges et qui leur permet d'utiliser moins de produits chimiques.

La lutte contre le gaspillage alimentaire sera renforcée en installant des composteurs dans les collèges dont la collectivité d'implantation compétente ne gère pas encore collectivement les biodéchets.

*Je m'arrêterais ici sur ces exemples concrets mais vous l'aurez compris, le Département entend agir partout, dans tous ses domaines de compétences, pour une Transition écologique exemplaire et à la hauteur de notre ambition.*

Chers collègues, malgré un contexte économique toujours incertain et surtout un manque de clarté sur les recettes et les dépenses à venir, qui invite toutes les collectivités à la prudence, nous voyons aujourd'hui, sur le plan budgétaire, les résultats d'une gestion saine de nos finances : **un cap tenu, avec des objectifs clairs et des actions mises en œuvre grâce aux moyens que nous pouvons (encore) dégager.**

**Pour mener à bien nos missions et apporter des solutions concrètes, nous devons nous faire entendre pour que soit donnée plus de marge de manœuvre aux collectivités, et notamment aux Départements.**

**Le dialogue entre l'État et les Conseils départementaux doit se poursuivre, et c'est le message que les Départements de France portent plus que jamais.**

Ce dialogue avec l'État, je le poursuis au quotidien, au niveau national et dans la Somme. C'est en discutant, en argumentant, en contextualisant, que nous avançons. Dans le bon sens.

Je vous informe, à ce sujet, que M. le Préfet nous fera l'honneur de sa présence pour une intervention lors de notre session consacrée au Budget primitif.

Outre le bilan de l'action de l'État, nous aurons tous à cœur de défendre auprès de lui l'action de notre collectivité départementale.

Bien sûr, l'année qui s'ouvre nous confrontera à de nombreux défis, auxquels nous devons répondre. Et nous y répondrons.

**Un Département dynamique, solidaire, attractif et résilient : telle est la vision que je vous propose dans la Somme en 2025**, pour une action publique résolument concrète et engagée à travers tout le territoire, visant à répondre aux attentes et aux besoins de tous les Samariens.

Je vous remercie de votre attention.

## Discours session du Débat d'Orientation Budgétaire du 03/02/2025

Madame la Présidente

Mesdames, Messieurs les vice-présidents

Chers collègues,

En premier lieu, je tiens à rappeler notre solidarité avec les agents des archives départementales de la Somme, fortement mobilisés ces derniers jours, en raison d'une inondation, causée par une rupture de canalisation. Une mobilisation rapide des agents aura permis de sauver la quasi-totalité des documents conservés dans le bâtiment des archives situé à Amiens. Nous tenons à remercier Anne Lejeune, directrice des archives départementales et son équipe pour la réactivité face à ce sinistre.

La réactivité de nos agents a été une nouvelle fois mise à l'épreuve il y a quelques jours, lorsque notre département a été placé en vigilance orange. Nous tenons à souligner, là aussi, le travail exceptionnel des agents mobilisés face au risque de crue du fleuve Somme. Malgré les légers débordements la situation a été maîtrisée, grâce aux personnels déployés, pour permettre une bonne évacuation des eaux.

Nous reconnaissons une fois de plus l'engagement quotidien de nos agents au service de notre département.

Chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, précédant l'adoption du budget 2025 de notre collectivité. Un moment où il est de coutume pour la majorité départementale de présenter ses choix budgétaires à notre assemblée, permettant aussi à l'opposition de rappeler ses priorités pour les samariennes et samariens.

Un débat budgétaire qui intervient dans un contexte national d'incertitudes, politique, économique, mais aussi social et environnemental.

Le déficit historique causé par les gouvernements successifs depuis 2017, ancre le pays dans une situation critique dont la réponse ne peut être une énième politique d'austérité qui nous serait imposée d'en haut.

Les conséquences de cette mauvaise gestion budgétaire ne peuvent reposer sur les collectivités territoriales qui doivent assumer toujours plus de compétences, avec toujours moins de moyens.

32 milliards d'euros, c'est la baisse des dépenses publics annoncée par le gouvernement Bayrou, dont 2,2 milliards ponctionnés sur le budget des collectivités territoriales. Un effort considérable pour les collectivités déjà menacées par la baisse de leurs recettes et l'augmentation des dépenses de fonctionnement non compensée par l'État.

Un effet ciseau aggravé par de nouvelles mesures : gel de la TVA versée aux collectivités, la limitation du taux du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ou encore une contribution à une épargne forcée par une ponction sur les recettes fiscales des collectivités territoriales.

A l'heure où les inégalités entre les territoires sont de plus en plus grandes, ou l'État devrait s'orienter vers une péréquation des dotations, on observe encore une fois que des efforts toujours plus importants sont demandés aux territoires déjà fragilisés.

Le vieillissement de la population, l'urgence climatique, la désindustrialisation, l'accès à l'enseignement supérieur, la mobilité, sont tant de défis sacrifiés par des choix budgétaires ayant démontré leur inefficacité par le passé.

Un budget injuste proposé à l'adoption de manière injuste par un énième recours à l'article 49.3 de la constitution.

En ce début d'année 2025, nos inquiétudes sont nombreuses, le contexte économique et social dans notre département se dégrade, des plans de sauvegarde de l'emploi se multiplient, Watts, 97 postes, Valeo, une centaine de poste, Auchan, environs 2400 postes sur le territoire national, Metex qui échappe à la catastrophe grâce une reprise des activités par le groupe Avril, mais pour combien de temps ?

Nous profitons d'ailleurs pour apporter notre solidarité aux salariés du Courrier picard qui font face eux aussi à un plan de sauvegarde prévoyant la suppression de 18 postes.

Quant au taux de chômage, il est lui aussi en augmentation (1,3% dans les Hauts-de-France).

C'est dans ce contexte complexe qu'intervient la généralisation de l'accompagnement rénové du RSA prévue par la loi plein emploi du 18 décembre dernier.

Ce dispositif expérimenté dans le département de la Somme en 2024, se généralise sur l'ensemble du territoire national, sans bilan concret et sans consultation des collectivités territoriales en amont. Alors même que cette expérimentation a été conduite de façon différenciée par les 18 territoires pilotes.

L'objectif affiché de cette loi est notamment d'améliorer significativement l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Néanmoins, à l'heure de la généralisation, nous constatons qu'aucun moyen supplémentaire n'est à ce jour annoncé par l'État.

Comment permettre un meilleur accompagnement social et professionnel de ces allocataires sans moyens supplémentaires ? Comment faire sans financer des nouveaux postes de référents ? Quels moyens supplémentaires pour lutter contre les freins à la mobilité ? Quelles solutions pour les gardes d'enfants ? Quelles actions sur le public spécifique que sont les travailleurs indépendants ? Quelles solutions pour les proches aidants ou les familles monoparentales ? Quels sont les moyens mobilisés par France Travail ? Comment peut-on mieux accompagner les situations de réorientation professionnelle ?

Si l'État ne donne pas les moyens supplémentaires, nécessaire pour un meilleur accompagnement, il ne faudra pas espérer tirer des résultats de cette généralisation autre qu'un effet d'annonce démagogique.

Permettez-moi d'ajouter madame la présidente que dans ce contexte, nous sommes aussi inquiets de la surcharge de travail qui va sans doute peser sur les agents de notre département à qui on demandera de faire mieux avec moins.

Nous sommes et serons toujours favorable à un meilleur accompagnement des bénéficiaires du RSA, sans pour autant dévaloriser le travail qui doit être rémunéré à son juste titre.

C'est pourquoi nous déposons un vœu pour interpeller le gouvernement sur l'absence de moyens rendant impossible un meilleur accompagnement des allocataires du RSA et demandons une compensation juste au profit d'une insertion sociale et professionnelle des allocataires dans le besoin.

Madame la présidente, comme vous le savez les investissements que porte notre collectivité sont importants pour notre territoire et ses habitants. Un programme d'investissement de 100 millions d'euros sur la période 2023-2028 a été voté pour la réhabilitation/ reconstruction des collèges de notre département. Renoncer à ces investissements serait un recul important pour les enfants de ce département qui méritent toutes et tous le meilleur cadre d'enseignement. On doit pouvoir garantir un cadre serein aux collégiens de ce département, mais aussi préparer l'avenir en investissant massivement dès aujourd'hui dans la rénovation thermique du bâti, tout cela en ayant un regard attentif sur les évolutions démographiques.

À la lecture des rapports du DOB, pour 2025, près de 30 millions de baisse de dépenses d'investissement sont déjà annoncés 102,3 millions contre 129,5 millions au BP 2024.

Nous regrettons ce choix et avons le sentiment de stagner en comparaison avec d'autres départements qui semblent avoir saisi l'importance de ces investissements qui sont les économies de demain.

Vous le comprendrez, nous avons besoin d'éclairage sur les investissements prévus et le calendrier qui nous a été présenté il y a bien trop longtemps.

Dans le domaine des investissements, nos partenaires, les communes et intercommunalités comptent aussi sur l'accompagnement du département pour les projets qu'ils entreprennent. Nous avons toutes et tous participé à des cérémonies de vœux ces derniers jours. Le message est le même presque qu'à l'unisson, une inquiétude de ne pas pouvoir réaliser les investissements programmés, qui nous le savons sont souvent l'aboutissement d'un processus qui dure plusieurs années.

Sans notre concours et celui de l'État, de nombreux projets risquent de tomber à l'eau. L'État a déjà annoncé la suppression de certains crédits alloués au fond vert, qui passent de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros. C'est de l'argent en moins pour les collectivités. On doit pouvoir continuer à accompagner les plus de 772 communes de ce département, composé majoritairement de communes de moins de 1000 habitants.

La nouvelle politique territoriale sera cruciale pour les collectivités de notre département. Dans le cadre du DOB, vous annoncez vouloir reconduire le dispositif (2022-2024) d'une année, avec une enveloppe de 9 millions d'euros pour l'ensemble des cantons de ce département.

Nous attendons des précisions sur les critères de ce dispositif transitoire, mais aussi un bilan chiffré de la période 2022-2024 déclinant la nature des projets accompagnés sur l'ensemble des 23 cantons de ce département.

A plus long terme, cette politique territoriale pose également question. Elle devrait être un puissant outil pour accompagner à une politique structurante du Département pour le territoire (comme la transition énergétique) et non une enveloppe aux critères très larges mobilisable pour n'importe quels travaux.

L'accompagnement de nos communes passe aussi par le soutien aux associations sportives du département. Alors que les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ont été une réussite sportive et populaire, il semblait acquis, que nous devions pérenniser l'esprit olympique et paralympique dans la société française à travers nos politiques publiques pour faire de la France une véritable Nation de sport. Alors même que nous nous préparons déjà à accueillir une nouvelle olympiade en 2030 dont l'impact environnemental interroge, la réponse du

gouvernement à ce défi consisterait, six mois après la fin des Jeux, en une amputation d'un tiers du budget du sport en France et à une baisse de moitié des crédits pour certaines collectivités territoriales qui font vivre le mouvement sportif amateur et professionnel.

Le 22 janvier, le quotidien L'Equipe a publié une tribune signée par 425 athlètes des Jeux de Paris 2024 s'élevant contre les orientations budgétaires du gouvernement en matière sportive. Ils appellent à préserver l'héritage des Jeux en soulignant les conséquences dramatiques de ces coupes drastiques et en rappelant le rôle social et sanitaire du sport.

C'est pourquoi nous souhaitons interpeller le gouvernement à travers un vœu que nous déposons, demandant à l'État de garantir les moyens d'une politique sportive ambitieuse dans le cadre du budget 2025.

Mes chers collègues, avant de terminer il me faut ajouter que nous portons depuis le début du mandat des propositions constructives pour améliorer le quotidien des habitants de ce département. Aussi nous proposerons un vœu pour la réouverture de la ligne Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains, qui s'inscrit dans notre vision d'une collectivité au service de ses habitants. A l'heure de la raréfaction de nos ressources énergétiques, le transport ferroviaire doit redevenir une priorité de l'État, poussée par notre collectivité et par le Conseil régional des Hauts-de-France.

Pour conclure, vous nous permettrez d'affirmer que l'élection d'une nouvelle présidente nous inscrit de fait dans une période de transition, où il appartient à ce nouvel exécutif de restaurer la confiance qui a été perdue auprès des élus d'opposition, mais aussi auprès des samariennes et samariens.

Notre groupe continuera de porter des propositions constructives pour améliorer le quotidien des habitants de ce département dans de nombreux domaines qu'on ne peut résumer dans un seul discours, l'enfance, le handicap, la transition écologique, l'agriculture, les infrastructures, etc...

Je vous remercie pour l'écoute.

**Intervention Frédéric FAUVET**  
**Conseiller départemental d'Amiens**  
**Président du groupe « La Somme en commun »**

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire 2025  
du Conseil départemental de la Somme

Le 3 février 2025

Madame la Présidente,  
Chers collègues,

Tout d'abord je voudrais avoir une pensée particulière pour tous ceux qui sont depuis plusieurs jours ou plusieurs semaines touchés par les crues et les inondations, en particulier en Ile-et-Vilaine mais également, même si l'impact est moins sévère, chez nous dans la Somme. Notamment les agriculteurs et les maraichers dont la saison risque une nouvelle fois d'être perturbée. Cela me permet de remercier et féliciter nos équipes techniques qui gèrent le canal et ses ouvrages pour leur maîtrise et leur anticipation. A terme il nous faudra peut-être reprendre des initiatives d'information et de formation auprès des habitants de toute la vallée afin de mieux anticiper et préparer ce type de phénomène de + en + fréquent.

En cette année 2025, notre débat d'orientation budgétaire intervient dans un contexte très particulier.

Sur le plan international, les enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux, pourtant si urgents à traiter par des réponses fortes, courageuses et concrètes, semblent hélas relégués au second plan par des discours de haine et d'exclusion qui, dans tant de pays, font ces derniers mois le lit de leaders populistes, ultralibéraux dans le domaine économique, et ultra-conservateurs, racistes, homophobes et climatosceptiques sur le plan sociétal.

Sur le plan national, la décision incompréhensible et irresponsable du Président de la République, l'été dernier, de dissoudre l'Assemblée nationale, a fait entrer notre pays et notre démocratie dans une ère d'instabilité politique et d'absence de visibilité au plan économique et dans celui des finances publiques.

Les 4 gouvernements qui se sont succédé en 2024 ont souvent semblé mettre plus de temps à se constituer qu'à agir !

Mais ils ont eu en partage la même « religion » du recul de l'action publique, et n'ont jamais ménagé leur peine pour faire peser sur les

collectivités locales la charge du transfert de compétences mal compensé, tout en accusant ces mêmes collectivités de trop dépenser... De trop dépenser à la place de l'Etat qui a abandonné tant de ses prérogatives !

Toujours est-il qu'entre censure, impréparation, et changements de cap, nous sommes bien en peine d'y voir clair aujourd'hui pour savoir à quelle sauce nous serons mangés par le gouvernement, le précédent, l'actuel ou le prochain... Seul le poids de la dette reste une constante qui pèse lourdement sur les budgets publics. Ceux qui prétendaient donner des leçons de gestion ont alourdi en quelques années de plus de 1100 milliards d'euros. Avec des résultats qui semblent très mitigés sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. A qui a réellement profité le « quoi qu'il en coûte » ? Peut-être suffit de regarder l'accroissement de certaines fortunes ou de certains patrimoines pour comprendre en partie ce qui s'est passé ...

Une seule certitude avec le futur budget : le pouvoir d'achat de nos concitoyens va souffrir. Pour la fonction publique par exemple, même si nous avons obtenu le recul sur les 4000 suppressions de postes à l'Education Nationale et l'instauration des 3 journées de carence, d'autres mauvaises nouvelles se profilent : Gel du point d'indice, non-versement de prime, baisse de l'indemnisation des arrêts maladie... confirmé ce 29 janvier, par le ministre de la fonction publique, Laurent Marcangeli.

Tout cela intervient au moment où les indicateurs économiques et sociaux virent au rouge : le chômage a connu une hausse spectaculaire au dernier trimestre 2024 : + 4% ! du jamais depuis 10 ans, les défaillances d'entreprises se multiplient et tous les indicateurs de pauvreté s'affolent en particulier dans notre département avec un taux largement supérieur à la moyenne nationale : 32 % de la population de HAM vit au seuil ou en dessous du seuil de pauvreté, 1 habitant sur 3 ! La seule réponse pour les structures qui agissent dans ces territoires difficiles comme les Quartiers Prioritaires de la Ville est la suppression définitive des postes de contrats aidés « Adultes Relais » ... c'est une catastrophe.

Et comme si cela n'était pas suffisant, il a fallu que notre collectivité départementale soit salie par les agissements condamnables et condamnés de votre prédécesseur, madame la Présidente. Avec à la clé une très lourde condamnation de Stéphane Haussoulier suivie d'une rocambolesque démission... Une situation qui a plongé le Conseil départemental de la Somme, durant des mois, dans une certaine paralysie, et a entaché gravement l'image de notre département et de ses habitants, de notre collectivité, de ses élus et de ses agents !

Devant cette situation singulière et inquiétante, les élus du groupe « La Somme en commun », que je préside, ont fait le choix de la responsabilité en ne présentant pas de candidature pour la Présidence de notre assemblée, et vous ont proposé un nouveau Pacte de responsabilité départementale, susceptible, autour de quelques axes prioritaires, de restaurer l'image et l'action de notre collectivité.

A la lecture du présent document présentant vos orientations budgétaires, nous ne sommes guère rassurés et considérons qu'il manque à votre action un cadre, des priorités et des objectifs, une véritable stratégie, qui soient porteurs d'avenir et de progrès.

Nous souhaitons d'abord, et symboliquement, que notre département adopte la charte de l'élu rédigée par ANTICOR, destinée à lister et à favoriser une organisation et des pratiques plus éthiques et transparentes, ce qui ne nous semblait pas du luxe à la lumière de l'affaire Haussoulier... Las, vous avez, madame la Présente, refusé d'adopter cette charte et l'avez rejeté avec les élus de l'actuelle majorité départementale. Nous préférerons pour notre part toujours les actes aux paroles !

Nous avons également proposé que la Présidence de la Commission des finances soit symboliquement assurée par un représentant de l'opposition, comme c'est le cas à l'Assemblée, au Sénat ou dans d'autres collectivités. Nous n'avons à ce jour aucune réponse sur ce sujet ...

Nous souhaitons aussi que notre collectivité affirme sa responsabilité dans le domaine de l'agriculture, en portant des actions fortes destinées à mettre en valeur nos paysans, nos paysages et notre environnement. Là encore, nous ne lisons rien de tel dans vos orientations budgétaires et déplorons que l'agriculture et la ruralité ne comptent dorénavant plus de vice-président de plein exercice...après l'éviction d'Emmanuel Noiret de votre équipe de vice-présidents... Heureusement que les parlementaires de gauche ont rétabli les crédits destinés à l'Agence Bio car ce début d'année est bien morose chez nos agriculteurs.

Et il faut ajouter à cela notre surprise en constatant que le terme d'« environnement » à disparu de l'intitulé de la commission 3. Nous attendons aussi vos explications à ce sujet...

Nous nous interrogeons aussi, en matière d'aménagement du territoire et d'aides aux communes, sur le fait que vous prolongez d'une année le dispositif pluriannuel de soutien aux communes...

Quels seront les critères de cette prolongation ? Et comment les communes peuvent-elles se mettre en perspective dans leurs projets d'investissement le temps d'une seule année ?

Autre sujet de grande importance : nous avons demandé que la Protection de l'enfance dispose enfin des moyens d'agir pour les mineurs qui nous sont confiés, et que soit reconstruit un contrat de confiance avec les accueillants familiaux et les structures d'accueil. Car il n'est plus possible que ces derniers travaillent à moyens constants, alors que leur charge de travail n'a cessé de grossir ces dernières années, générant une tension de plus en plus manifeste et des exemples de défaillances assez préoccupants.

A ce sujet, vous deviez nous informer des 200 postes vacants au sein de notre collectivité, ce qui n'a toujours pas été fait à ce jour. Nous pensons que certains secteurs en grande tension, tel que celui de la protection de l'enfance, en comptent sans doute une part significative...

Nous avons demandé une mission d'enquête à ce sujet, dont les membres ont été installés il y a quelques jours. Elle devra permettre de faire la lumière sur les besoins en ce domaine et sur les dysfonctionnements constatés, pour nous donner collectivement des objectifs clairs avec les moyens budgétaires correspondants ! la récente alerte sur la situation de l'ADAPEI vient l'illustrer ces derniers jours.

Nous souhaitons aussi que soient repensées les modalités de rénovation du dispositif RSA, afin de le rendre réellement plus accessible, plus solidaire et plus inclusif pour ses allocataires, et que cette rénovation n'ait pas comme principale finalité de faire des économies budgétaires sur le dos de ceux qui sont les plus démunis.

Rénover le RSA, pourquoi pas, s'il s'agit d'agir de manière volontariste pour rendre le RSA plus accessible et qu'il n'y ait plus une personne sur 3, pouvant en bénéficier, qui en soit exclu par méconnaissance des démarches à accomplir.

Rénover le RSA, pourquoi pas, si les actions d'insertion professionnelle disposent de moyens à la hauteur des enjeux, pour une insertion professionnelle durable et non pas pour des stages sans lendemain qui permettent surtout d'enjoliver de supposés résultats...

Nous demandons tout autant une politique du logement volontariste dans notre département, afin de résorber la pénurie de logements sociaux et adaptés aux ressources des plus modestes, et pour améliorer l'habitat des Samariens, sur le plan énergétique notamment.

Là encore, notre collectivité agit, mais le plus souvent dans des proportions et avec des moyens qui ne porteront leurs fruits que dans plusieurs dizaines d'années, ce qui n'est évidemment pas tenable !

Enfin, et c'est pour nous la priorité des priorités, il est urgent de refaire de l'éducation de nos jeunes une priorité dans notre département. Et dans ce domaine les mauvaises nouvelles s'accumulent :

- 88 suppressions de postes dans notre académie à la prochaine rentrée, dont 43 dans nos collèges
- Les missions locales, véritable porte d'entrée dans l'accompagnement des jeunes vont perdre plus de 6 % de leurs crédits
- Les entrées au Service civique, dispositif qui a fait ses preuves dans l'insertion professionnelle des jeunes, sont suspendus depuis ce 01 février

Nous ne percevons pas, là encore, à la lecture de vos orientations budgétaires, la moindre inflexion qui permettrait de favoriser l'éducation des jeunes Samariens, de défendre le pouvoir d'achat de leurs familles, de rénover et d'humaniser les collèges de notre département. Nous sommes même plutôt inquiets du flou qui semble régner sur les opérations de réhabilitation lourde envisagées jusqu'à présent dans plusieurs collèges du département... Il n'est pas inutile de rappeler que nous avons toujours un niveau d'endettement qui reste faible. En 2024 nous avons prévu d'emprunter plus de 80 millions d'euros, nous avons seulement emprunter 21 millions. Il nous reste des marges de manœuvre pour investir, pour préparer l'avenir, nous pouvons faire plus et mieux.

Voilà, Madame la Présidente, le ressenti qui est le nôtre en ce jour de débat d'orientation budgétaire. Nous sommes restés sur notre faim, et c'est un peu comme s'il n'y avait, en fin de compte, rien de nouveau sous le soleil de la Somme et que votre toute jeune présidence n'était que la suite pâle et résignée des présidences Somon et Haussoulier du nom de vos amis politiques qui vous ont précédé...

Pour notre part, nous souhaitons que notre collectivité continue à agir, car nos concitoyens, particulièrement les Samariens, n'ont jamais eu autant besoin de politiques publiques ambitieuses. Alors, si nous pouvions partager, vous et nous, cet attachement à l'intervention publique, portons de véritables priorités, construisons une stratégie forte sur le moyen et le long terme, anticipons, investissons, n'hésitons pas à emprunter un peu plus en 2025. Il s'agit de notre avenir et de celui de tous les habitants de la Somme.

Je vous remercie de votre attention.

# **SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

## **Débat d'Orientation Budgétaire**

### **Intervention du groupe Gauche Démocratique Républicaine Communistes et divers gauche**

**Lundi 3 février 2025**

**Madame la Présidente,  
Cher-e-s collègues,**

Nous vivons dans un monde où ceux qui gagnent 100 000 € par mois persuadent ceux qui en gagnent 1 800 € que tout va mal à cause de ceux qui vivent avec 635 euros (Félix LOBO)

Jamais notre pays n'a été autant fracturé par les communautarismes manipulés par les uns et les accusations de paresse ou d'oisiveté distillés par des choix politiques.

Jamais notre pays n'a autant montré du doigt les précaires, les privés d'emplois, les petits salaires et les bénéficiaires de la solidarité nationale.

Il y a 1 an et demi lors du débat sur l'expérimentation du RSA conditionné nous avons anticipé sur les réactions que cela allait susciter dans les classes moyennes.

Le test allait encourager les bénéficiaires d'un travail avec un petit salaire pour dénoncer les privilèges des sans emplois et des privés de tout.

Les mêmes n'allaient pas entrevoir que pénaliser les plus pauvres n'allaient rien leur rapporter pour améliorer leur pouvoir d'achat.

Des privilèges qui n'existent pas puisqu'il s'agit de solidarité nationale.

Par contre 200 milliards d'exonérations de cotisations aux entreprises, de non imposition des revenus financiers et des dividendes versées aux actionnaires participent bien à consolider le privilège d'un petit nombre.

Il en va de même pour le championnat de France de l'exil et de l'évasion fiscale évalués à 100 milliards d'euros.

Le document du D.O.B rappelle que la dégradation des comptes des collectivités s'explique par des décisions des gouvernements successifs composés de vos familles politiques.

La non-indexation des dotations et leur baisse continue.

Les restes à charge des Allocations Individuelles de Solidarité, APA, PCH, RSA qui pèsent de plus en plus lourd sur le budget de notre collectivité.

Et de rappeler que le budget du Département sert de plus en plus à financer les promesses sociales des gouvernements successifs de vos familles politiques sans une compensation juste ou à l'€ près.

Merci Madame la Présidente, merci cher-e-s collègues de la majorité départementale pour votre soutien aux gouvernements auxquelles participent vos familles politiques.

Le diagnostic contenu dans le document du D.O.B évoque le mal économique et social des choix de vos familles politiques.

L'adage selon lequel les postures politiques dans la collectivité de proximité s'éloigne des pratiques dès lors qu'on a franchi le périphérique pour entrer dans Paris ne se dément pas.

La preuve lorsque s'entremêle l'émotion et la dénonciation d'une situation à Amiens et le « en même temps » d'une participation ou d'un soutien à Paris pour y contribuer et amplifier l'amaigrissement financier de notre département.

Madame la présidente, il y a quelques semaines, lors d'une précédente session, nous avons déposé un vœu qui appelait l'État à rembourser sa dette de près d'1 milliard d'€ au département de la Somme.

Vous l'avez rejeté avec votre majorité prétextant qu'il ne fallait pas entraver l'action gouvernementale et que nous n'y pouvions rien.

A force de baisser la tête, de laisser faire l'État dans les privations qu'il nous impose, c'est un signal de renoncement qui l'encourage à accentuer ses désengagements et ce sont les familles Samariennes qui trinquent.

N'y a t'il pas à rechercher au-delà de l'asphyxie financière de notre institution sous prétexte de la mettre à contribution pour le redressement des comptes publics, la volonté de reprendre un lent processus d'annihilation de la collectivité.

Le dernier qui sortira de la salle pourra éteindre la lumière pour toujours.

Notre D.O.B se déroule alors que débute à l'Assemblée Nationale l'examen du budget et le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale.

Le texte budgétaire du gouvernement compile les orientations des budgets ATTAL – BARNIER – BAYROU et la promesse du 49.3 est faite.

Il additionne les soustractions, les coups de rabots des centaines de millions et les 2,3 milliards au détriment des collectivités comme la nôtre.

La loi spéciale a déjà mis à la diète les services publics.

Les conclusions de la commission mixte paritaire vont terminer la saignée dans les urgences sociales mais elles épargneront les marchés, la finance, les hauts revenus.

Car lorsqu'on parle d'argent ce sont toujours les plus riches qui nous expliquent pourquoi il ne faut pas trop dépenser , puisque c'est eux qui détiennent les richesses... ce qu'il fallait démontrer.

La situation des finances départementales fait une nouvelle fois le constat d'une aggravation des reculs de l'État concernant le gel ou la baisse des certaines dotations et / ou compensations.

La baisse des recettes d'investissements et de fonctionnements conjugués aux hausses des dépenses pour les mêmes chapitres sont une alerte que vous avez minimisé lors de la présentation de notre vœu adressé à l'État.

L'épargne brute est dégradée et la capacité de désendettement augmente.

Le document rappelle les résultats à leur apogée depuis 2017 – 2018 - 2019 etc... jusqu' aujourd'hui en omettant de préciser la cure drastique austéritaire égrainée dans le document « Refondation ».

Un document qui avait fixé une réduction de la voilure acoups de rabot sur tous nos dispositifs publics selon une méthode que nous avons nommée un cagnottage compulsif.

Nous ne voudrions pas revivre la même orientation austéritaire pour ambition la reconstitution d'un matelas au détriment des besoins des familles.

Ces décisions avaient porté préjudices aux salariés du département.

La disparition du maillage territoriale des maison de santé et des solidarités ont alourdi la charge de travail de nos agents ainsi que dans les missions des infrastructures routières.

Les portefeuilles des agents en charge du suivi de l'enfance, de la prévention et de la famille ont été surchargés et la souffrance des femmes et des hommes est l'actualité.

La défenseur des droits de l'enfant, dans son dernier rapport , rappelle qu'il revient au département en sa qualité de chef de file de la protection de l'enfance de renforcer et de mieux appréhender l'accompagnement des mineurs qui lui sont confiés afin de bien préparer leur autonomie

Nous saurons prendrons tout notre place et serons particulièrement mobilisés pour garantir l'intérêt supérieur et le droits des enfants qui nous sont confiés dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur le service de protection de l'enfance de la Somme.

Nous pourrions faire l'inventaire des craintes à repenser revivre ces années d'austérité jusqu'à stimuler le concours des économies dans les services.

La dette voilà identifiée le mal comme les chasseurs du Gévaudan parlaient de la bête qu'ils n'ont jamais vus.

Hors « la dette est une construction artificielle créée par les banques avec le consentement des États pour dépouiller les peuples et en faire des

esclaves à leur solde, les gouvernements sont au courant et laissent faire... » a dit Michel ROCARD

Mieux aujourd'hui ils l'encouragent pour préserver les grandes fortunes sous l'arbitrage des agences de notation sans légitimité démocratique sinon de nous imposer un modèle économique qui roule pour eux !

Alors qu'il suffirait de mettre en place une agence monétaire publique pour que la dette soit réglée sans heurt, sans privation.

Une fois dit cela, la réalité de l'épargne départementale nous permet de continuer l'organisation du territoire, l'innovation et d'expérimentation en ayant recours à nos fonds propres cagnottés depuis 10 ans et par l'emprunt qui n'est pas un gros mot.

La vie demeure difficile pour les habitants, les prix restent élevés pour manger, se loger, se chauffer, se soigner, se déplacer.

Près de 28 % des ménages vivent continuellement à découvert et la même proportion saute des repas faute de moyens.

53 % des familles finissent le mois à découvert.

8 familles sur 10 ont baissé leur consommation d'énergie, 4 familles sur 10 ont des difficultés à payer la facture énergétique.

Le département doit relever le curseur des dispositifs pour accompagner les familles pour le logement alors que les crédits du FSL et du FSE n'ont pas été consommés dans leur intégralité lors du dernier exercice.

Aurait-on durci les règles pour venir en aide alors que beaucoup sont confrontés à des difficultés de paiement ?

Nous accompagnerons votre volonté de renforcer nos exigences auprès des bailleurs sociaux ( page 56 du document) pour des meilleures conditions de l'habitat et s'il le faut par des mesures contraignantes pour qu'ils profitent de notre concours financier.

La charte des droits et devoirs des bailleurs dont nous portons une paternité doit intégrer des conditions contraignantes.

En matière de santé nous nous félicitons de la mise en place de la mutuelle solidaire que nous avons porté depuis 3 ans et nous proposons que les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire perçoivent un « chèque mutuelle santé » pour couvrir le reste à charge de 10 à 20 euros mensuel.

Et d'abonder un fonds d'amorçage pour les autres publics qui n'en bénéficient pas.

Nous soutenons la programmation des investissements énoncés page 54 mais pour en citer un seul, depuis 3 exercices budgétaires les crédits alloués à la reconstruction de deux collèges n'ont toujours pas fait résonner les truelles et tourner les toupies de béton !

Nous n'avons toujours pas de plan pluriannuel de reconstruction des collèges et rien dessine l'avenir de l'école public dans la Somme.

Nous rappelons aussi que l'argent public doit bénéficier à la seule école publique, qu'il faut s'en tenir à la loi, ne plus participer à l'investissement des établissements privés, ne plus ouvrir le budget participatif à l'école privée et ne plus délivrer des chèquiers collégiens aux publics de l'école de privé notamment lorsqu'on nous rappelle que l'argent public se fait rare.

Il appartient à l'Organisation de Gestion de l'enseignement Catholique d'y subvenir, le magazine Valeurs Actuelles qu'on ne peut taxer de presse de gauche nous apprenant que les biens immobiliers et les actifs financiers de l'église et des établissements catholiques Français s'élèvent à 8 milliards.

Nous ne partageons pas l'immersion des personnes au RSA en travaux d'intérêts généraux dans les collectivités et les EPCI ( page 56) alors que le taux de chômage est à nouveau en augmentation. Cette mesure concourra à légaliser la main d'œuvre bon marché au détriment d'un emploi stable et bien rémunéré.

Nous partageons la poursuite des dispositifs pour un **Département attractif, qui favorise le bien-vivre partout sur le territoire, Un Département présent pour tous les Samariens, à tous les âges de la vie, Un Département engagé dans la transition écologique**, mais il nous semble que ces dispositifs se font à l'économie alors que les stocks en

investissements et en fonctionnements sont consommés de l'ordre de 58 % et 55 % avant leur révision.

La dette n'est pas un frein , le recours à l'emprunt n'est pas un gros mot lorsqu'il s'agit d'investir pour les habitants, 1 collège, 1 caserne, 1 EHPAD, lz soutien aux bâtiments et équipements des 772 communes de la Somme et répondre à l'urgence de mieux vivre tout de suite lorsqu'il ne s'agit pas d'aider à survivre tout simplement.

Un dernier mot concernant le bien manger et la nécessité de mettre en œuvre un grand plan départemental de l'alimentation.

Nous sommes intervenus de nombreuses fois pour penser et créer des actions avec le chèque coup de pouce alimentaire, la distribution des 20 000 petits paniers et sur notre canton d'Amiens 1 ouest la création d'un petit marché des producteurs à St Maurice et prochainement deux autres à Renancourt et Longpré les Amiens

Sans oublier les distributions des paniers solidaires sur 3 quartiers du canton et sur celui de Guillemette et Jean Louis.

Nous sommes très heureux et confiants d'apprendre la poursuite des missions confiés à Emmanuel NOIRET en tant que simple conseiller départemental délégué.

C'est un signal encourageant et une reconnaissance à minima de son engagement et des réussites que nous avons eues ensemble.

Il est impératif de nous doter des moyens pour pérenniser une opération de distribution des petits paniers aux différentes saisons de l'année et de mettre en place la caisse sociale de l'alimentation de quelques € pour asseoir durablement l'opération dans le paysage des familles.

Et de travailler à solidifier les 4 piliers de la sécurité sociale alimentaire sur la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.

Puisqu'à chaque D.O.B une de nos propositions est reprise, voici celle de 2025 qui a n'en pas douter d'ici quelques semaines aura été retrouvée dans vos propositions pour vous en attribuer la paternité ...

Nous vous proposons d'imaginer un avenir proche en équipant le territoire nourricier Samarien de 23 champs du Département et d'expérimenter pour le moment cette proposition sur une parcelle.

A vrai dire une 15ème puisqu'Amiens est découpée en 7 cantons.

6 à 8 hectares pour reproduire les initiatives des 2 cueillettes déjà connues à Amiens et proche d'Amiens.

Emmanuel NOIRET nous a déjà exposé les réussites de formation dans le domaine agricole lorsque nous avons entamé les débats sur le RSA conditionné.

Les champs du département seraient des lieux de formation et de qualification.

Les produits des cultures vendues à des prix rémunérateurs pour équilibrer le fonctionnement et les salaires pourraient concurrencer la grande distribution, alimenter un schéma départemental de distribution et de vente en plein air, relancer les petits marchés de plein vent là où ils n'existent plus, recréer du lien social et des ambiances de rencontre.

Un nouveau circuit court d'auto-alimentation départementale avec des produits de qualité et bons marchés.

Les Champs du département seraient ouverts à la cueillette en famille.

Au delà de la réflexion complexe de l'encadrement et de l'investissement pour lancer l'expérimentation, nous vous proposons de ne pas succomber à la tentation du renoncement car rien de grand, d'utile et d'universel a vu le jour sans tâtonner, sans essayer avant de réussir.

La question de l'alimentation et du bien manger pour tous c'est l'actualité.

Madame la Présidente  
mes chère-s collègues,

nous vous avons fait part de notre analyse qui bouscule, notre regard inquiet sur l'orientation et notre ambition pour un territoire dynamique au service de toutes les familles.

Plus que jamais le département doit être la collectivité du pouvoir d'achat.

C'est parce que nous croyons possible d'améliorer la vie, c'est parce que nous avons testé des opérations qui réussissent sur nos cantons, que nous nous permettons d'imaginer qu'il soit possible de faire du département de la Somme, le département des jours heureux.

Je vous remercie

**Madame la Présidente,**

La majorité départementale a souhaité s'exprimer d'une seule voix. Je la porte aujourd'hui et remercie Guillaume Duflot et Valérie Devaux à qui j'adresse mes encouragements pour une intervention qu'elle subit aujourd'hui. Nous nous associons bien évidemment aux propos tenus par Esra Ercan et Frédéric Fauvet en soutien aux inondés, aussi bien les personnes d'abord puis les biens ensuite. Et que ceux qui ont agi avec expertise, notamment au sein de cette maison - et il faut le saluer -, soient remerciés : merci à la Direction du fleuve et des ports, merci à la Direction des Archives départementales. La situation a toujours été sous contrôle car maîtrisée sur le fleuve comme aux archives, où un seul document d'intérêt mineur a été jeté sur les 1174 articles mouillés à divers degrés.

**Mes chers collègues,**

**Depuis plusieurs semaines nous devons avancer avec ambition dans le brouillard.**

Le contexte d'incertitudes, très particulier dans lequel nous sommes et évoqué par tous les groupes de cette assemblée ce matin, nous oblige à avancer, sans ajouter de difficulté à la difficulté.

Dans ce contexte d'incertitudes, la seule certitude que nous ayons finalement est la nécessité de chercher des pistes d'économies. Chercher des pistes d'économies, dans la concertation la plus large possible et en mesurant bien évidemment leurs impacts.

Cette situation de devoir faire avec des hypothèses - et par définition, une hypothèse est incertaine - ne doit certainement pas nous empêcher de définir une trajectoire à la hauteur des enjeux et des habitants de notre département.

Je ne reviendrai pas sur les points exposés par Christelle Hiver, nous faisons face à un contexte financier tendu, marqué par des pressions budgétaires croissantes.

Comme l'a rappelé la Présidente, malgré un léger ajustement à la baisse de l'impact du PLF, l'effort demandé aux collectivités reste considérable. Il reste considérable alors que nous-mêmes, collectivités territoriales, avons pris entre 1982 et 2023 la même part d'endettement, identique ou

stable d'année en année, et à peu près égale à 10% alors même que l'acteur public qui a pris le plus sa part d'endettement public n'est autre que l'Etat.

Mais dans cette situation d'instabilité politique où les départements et les collectivités locales peuvent être un chemin d'équilibre, à quoi bon jouer au chat et à la souris ?

Maintenons le cap : équilibre, rigueur et responsabilité. Transparence et combativité. Nous saluons sur ce point de la combativité l'action que mènent Départements de France pour faire entendre nos voix auprès du GVT.

Alors, pour ce DOB 2025 :

Réduire pour réduire ? Non.

Tout faire pour un service public de l'efficacité, grâce à une évaluation plus constante, systématique des actions que nous menons ? oui.

*Comme le dit si bien Boris Cyrulnik, « La résilience est l'art de naviguer dans les torrents ». Alors pour les samariens, tenons la barre et avançons.*

*Faisons bloc.*

## 1. La solidarité est et restera notre ADN

Accompagner et protéger les plus fragiles n'est pas une option, c'est notre première responsabilité. **Nous réaffirmons notre engagement en faveur du handicap, grande cause du mandat.**

**Dès ce jeudi, et pendant 6 jours, notre collectivité organisera une 10zN d'événements pour marquer les 20 ans de la loi Handicap.**

Il faut poursuivre notre travail aux côtés des aidants, des associations, des professionnels et des familles, pour bâtir un département plus solidaire, plus accessible et plus juste.

## 2. Un soutien indéfectible à nos territoires

Dans ce département, il n'y a pas d'habitants de seconde zone. Il y a 771 communes qui méritent la même attention.

Les maires et les élus locaux savent que nous sommes à leurs côtés pour la réalisation de leurs projets : **nous maintiendrons le soutien aux initiatives qu'ils portent en reconduisant notre Politique territoriale.**

Nous serons présents sur la ferme France du 22 février au 2 mars à Paris car le monde rural et les agriculteurs ont besoin de notre soutien. Oui, les paysans samariens contribuent à la souveraineté alimentaire du pays et nous devons mieux le faire savoir et les en remercier.

Nous avons tous récemment participé aux passations de commandement de nos sapeurs-pompiers et aux célébrations de la Sainte-Barbe. **À chaque fois, une évidence s'impose : les centres de secours ne sont pas de simples structures, ce sont des piliers essentiels du maillage territorial, ils ne pâtiront pas.**

L'incendie de l'usine Paprec, qui a durement touché cette entreprise emblématique, nous a une nouvelle fois rappelé l'ampleur de leur courage.

Merci à nos pompiers, à nos forces de l'ordre et à tous ceux qui, chaque jour, veillent sur les Samariens.

## 3. L'éducation et la jeunesse, un investissement d'avenir

Nous tiendrons notre position : aucun collège ne fermera, malgré les évolutions démographiques qui pourraient inciter à des regroupements. Mais ne pas fermer ne veut pas dire ne pas évoluer. Il faut réfléchir et faire intelligemment.

Dans nos établissements se construisent les citoyens de demain. Chacun d'eux doit pouvoir grandir, apprendre et s'émanciper dans les meilleures conditions. Soyons **fiers de disposer demain, à Corbie, d'un collège 100 % inclusif, véritable modèle d'ouverture et d'égalité.**

Soyons fiers de nos initiatives exemplaires qui font honneur à notre département et mettent en lumière le travail et l'engagement des équipes pédagogiques : pour preuve les 2 prix du D d'OR obtenus en octobre 2024 pour récompenser les ateliers *sur le Harcèlement* et sur les valeurs d'égalité et de respect. Et si nous travaillions aussi maintenant sur les addictions aux écrans ?

#### **4. L'écologie et l'innovation resteront des défis à relever**

**Investir dans l'environnement, c'est investir dans l'avenir.**

En partenariat avec les collectivités - bien engagées sur ce sujet dans la Somme – en partenariat avec les financements nationaux, nous maximiserons notre capacité d'investissement pour des infrastructures essentielles à cette transition et nous maintiendrons, comme cela a été dit, les aides aux particuliers.

Nous continuerons l'action menée autour de Vallée de Somme Vallée idéale, démonstrateur environnemental par excellence et les initiatives pour attirer de nombreux touristes.

#### **5. La culture, le sport et le tourisme ne serviront pas de variables d'ajustement**

Nos atouts patrimoniaux, naturels et durables constituent autant de valeurs ajoutées à préserver pour qu'ils demeurent au-delà des crises. Ils sont des rebonds, des leviers pour l'avenir.

Poursuite des actions de proximité portées en propre, sur l'ensemble du département, grâce au concours motivé des agents départementaux ; des actions qui ont fait leurs preuves et qui rencontrent un grand succès.

Concentration de nos efforts sur le Centre culturel départemental comme sur l'Historial tout en restant un partenaire actif de notre bras droit, l'EPCC Somme Patrimoine, et des acteurs culturels et sportifs. La dynamique culturelle forte et le succès de l'exposition "Rosemania" nous amène à prolonger sa tenue jusqu'au 31 mars. En 2024, le Centre culturel départemental a attiré 31 000 visiteurs, soit une hausse de 28 % !

La réussite et l'engouement des Jeux Olympiques doivent continuer à porter leurs fruits. Les investissements du Conseil départemental, qui ont permis de doter en équipements sportifs de très nombreux territoires communaux, sont un héritage mais nous ne pouvons pas nous arrêter là tant les bienfaits physiques, psychologiques et mentaux du sport sur la santé sont prouvés. Le département de la Somme restera un partenaire actif du monde sportif.

### **Chers collègues,**

Les départements sont en première ligne. Nous connaissons leur situation. Nous avons travaillé depuis 4 mois ensemble avec efficacité. L'heure n'est pas à la division. Serrons-nous les coudes. Sortons des postures et débattons avec exigence et bienveillance.

Ces orientations budgétaires sont le fruit d'un travail collectif, lors des commissions. Évidemment que, de la confrontation des idées naissent les meilleures décisions. Entretienons ce dialogue utile. Servons-nous des vœux – demain - pour faire des propositions concrètes au GVT car il y aura toujours urgence à réparer les fractures et à rétablir la connexion avec le national.

**Question écrite à Madame la Présidente du Conseil départemental  
sur la situation sociale au sein de l'ADAPEI 80**

*Question orale posée par Frédéric FAUVET, président du groupe La Somme en commun*

Madame la Présidente,

Mon attention, et celle de plusieurs de nos collègues élus départementaux, a récemment été attirée par des représentants du personnel et organisations syndicales de l'ADAPEI 80.

Nous sommes saisis d'une dégradation très forte du climat social au sein de cette association qui gère dans notre département pas moins de 38 établissements et services médico-sociaux, avec près de 1000 salariés. Il nous est notamment rapporté des faits de management toxique de la part de la gouvernance associative de la structure, en découle un turn-over très fort sur les fonctions de Direction et de Ressources humaines, des contentieux aux Prud'hommes et des mouvements sociaux (grève, droit d'alerte) mobilisant une large majorité des salariés de l'ADAPEI 80.

**Au regard de la fonction de cheffe de file en matière de handicap occupée par notre collectivité départementale et des partenariats forts avec cette structure, je vous saisi officiellement pour que vous puissiez me fournir, ainsi qu'aux membres de notre assemblée, tous les éléments utiles pour appréhender cette crise de gouvernance, ce conflit social qui semble traverser cet acteur important du handicap depuis plusieurs mois, et même sans doute depuis plusieurs années.**

**Peut-être conviendrait-il également d'envisager une mission de médiation ?**

Je ne peux en effet que vous faire part de notre inquiétude légitime devant cette situation préoccupante, alors même que le soutien de notre collectivité aux activités de l'ADAPEI 80 est légitimement important. Nous voudrions ainsi que vous nous communiquiez un état précis et détaillé des dispositifs, financements et contrats d'objectifs nous liant à cette structure, et l'évaluation qui n'a pas manqué d'être faite par les services du département sur leur réalisation, leur coût et leur efficacité.

Vous en remerciant par avance et me tenant à votre disposition pour tout échange à ce sujet,

Respectueusement.



Frédéric Fauvet

Débat d'orientation budgétaire 2025 – 3 février 2025

**Question orale à l'attention de Madame la Présidente du  
Conseil départemental sur l'application de la motion sur  
l'accès à l'IVG médicamenteuse**

*Question orale posée par le groupe Avenir Solidaire et Durable.*

Madame la Présidente,

Lors de la session du 11 mars 2024, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité la motion n°24.2.4 intitulée « Pour la prescription de l'IVG médicamenteuse dans nos centres de santé sexuelle ». Dans ce texte, le Conseil départemental de la Somme s'engageait à « offrir un accompagnement et une offre de soin aux Samariennes souhaitant recourir à une IVG médicamenteuse » afin d'améliorer la prise en charge et l'accès à ce type d'IVG dans la Somme avec notamment le développement de formations à destination des professionnels de santé.

Cette motion a émergé dans un contexte marqué par la constitutionnalisation de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, comme le dispose désormais l'article 34 : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme de recourir à l'interruption volontaire de grossesse. ».

Malgré cette avancée juridique et alors même que nous célébrons le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil légalisant l'interruption volontaire de grossesse, ce droit est toujours menacé. La protection de ce droit et son application, en particulier dans les territoires considérés comme « déserts médicaux », restent un enjeu primordial.

**Ainsi, nous vous demandons Madame la Présidente de dresser le bilan des actions mises en place par la collectivité, depuis un an, dans nos centres de santé sexuelle pour garantir la liberté constitutionnelle d'accéder à l'interruption volontaire de grossesse sur l'ensemble du territoire samarien.**



Esran Ercan

Débat d'orientation budgétaire 2025 – 3 février 2025

## **La généralisation de l'accompagnement rénové du RSA ne peut se faire sans moyens supplémentaires**

*Vœu déposé par les groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'applique la loi « Plein emploi » qui réforme le RSA. L'objectif affirmé de cette loi est notamment d'améliorer significativement l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

A travers presque deux années d'expérimentation, nous pouvons en conclure que la principale plus-value de « l'accompagnement rénové » réside dans la mise en place de moyens supplémentaires auprès des bénéficiaires du RSA pour leur permettre de lever les obstacles à leur insertion professionnelle : le recrutement de professionnels accompagnants dédiés, la limitation à des portefeuilles de 50 bénéficiaires maximum par professionnel, le renforcement du contact entre l'accompagnateur le bénéficiaire, la coordination entre le Département et France Travail. Pour obtenir des résultats probants, il s'est agi en particulier de renforcer les moyens humains au centre de la démarche d'insertion pour analyser le profil et les besoins des bénéficiaires et dresser des objectifs atteignables.

**Néanmoins, à l'heure de la généralisation dans l'ensemble des départements de la loi Plein Emploi, nous constatons qu'aucun moyen supplémentaire n'est à ce jour annoncé par l'Etat. Il est donc question de faire mieux avec autant de ressources.**

Sans ces moyens supplémentaires déployés au plus proche des bénéficiaires du RSA qui présentent chacun des situations complexes méritant d'être étudiées en profondeur et de manière humaine, seul subsistera l'effet d'annonce des 15-20 heures par semaine d'activité par semaine. Or, son application sans financement adéquat pourrait conduire à une brutalisation sociale et à un chantage aux allocations.

**Rénover le RSA doit consister en priorité, dans la Somme particulièrement, à rapprocher du dispositif les 35% de personnes qui pourraient y prétendre mais ne le font pas par manque d'information, et à disposer de moyens suffisants pour garantir aux bénéficiaires du RSA une insertion professionnelle, réelle et durable.**

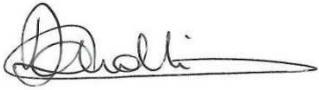
**Ainsi, le Conseil départemental de la Somme demande à l'Etat de doter les Départements et France Travail de moyens supplémentaires pour mettre en place un politique d'insertion ambitieuse dans le cadre de la généralisation de « l'accompagnement rénové » du RSA.**

Vœu adressé à :

- Mme Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
- Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre chargé du Travail et de l'Emploi

Copie de ce vœu adressée à :

- M. Rollon Mouchel-Blaisot, préfet de la Somme



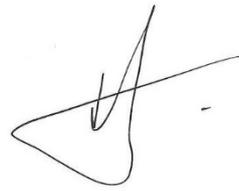
**Angelo Tonolli**



**Esran Ercan**



**Julie Vast**



**Frédéric Fauvet**

**A propos de l'application de la prime Ségur à tous les salariés du  
secteur sanitaire et social**

*Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate  
républicaine, Avenir solidaire et durable*

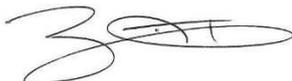
Après plus de 2 ans d'attente, l'Etat a accédé en juin dernier à la demande légitime des organisations représentatives du secteur sanitaire et social d'étendre à tous les salariés de cette branche l'application du dispositif Ségur prévoyant le versement d'une indemnité mensuelle de 183 €, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette décision unilatérale de l'Etat n'a donné lieu à aucune concertation financière avec les collectivités départementales qui se sont trouvées devant le fait accompli et doivent en conséquence assumer, seules, un surcoût estimé pour la seule année 2024 à près de 170 millions d'euros.

**Pour autant, et à l'instar d'autres départements comme celui de la Charente, le Conseil départemental de la Somme mettra en œuvre et autorisera sans tarder cette extension de la prime Ségur aux structures et salariés concernés dans le secteur sanitaire, social et médico-social, afin de ne pas les pénaliser financièrement pour des raisons qui ne leur incombent nullement.**

Une application immédiate qui ne doit pas empêcher notre collectivité départementale de s'associer à toutes les démarches engagées par « Départements de France » notamment, pour exiger de l'Etat la compensation intégrale des conséquences financières de sa décision unilatérale d'extension de l'application de la prime Ségur.

**Dans le même temps le Conseil départemental examinera, en interne, de manière approfondie, les bénéficiaires potentiels afin de permettre aux agents territoriaux exclus de cette prime et qui exercent des missions éligibles de bénéficier également de ce dispositif.**

			
Frédéric FAUVET	Laurent BEUVAIN	Esra ERCAN	Zohra DARRAS

**A propos de la pérennisation du dispositif des contrats adultes-relais**

*Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable*

Une circulaire du 7 novembre 2024, adressée par le Gouvernement aux Préfets, annonce la disparition progressive du dispositif des Adultes relais, qui compte aujourd'hui 5000 emplois, et son extinction au fur et à mesure du terme des contrats existants. Le dispositif des contrats adultes-relais est le dernier dispositif qui subsistait, en matière de politique de la ville, comportant des emplois aidés.

Depuis 20 ans, le dispositif des contrats adultes-relais permet à de nombreuses associations, établissements scolaires et collectivités locales d'être aidés financièrement par l'Etat pour déployer leurs actions de médiation sociale, afin notamment d'améliorer les relations entre les habitants de quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les services publics et, plus largement, de renforcer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Déjà à l'été 2024, nous avons été alertés par des acteurs de terrain sur le gel du dispositif adultes-relais décrété par l'Etat depuis juin 2024. Une mesure de gel, justifiée par des considérants d'économies budgétaires, qui empêchait le renouvellement de ces contrats et faisait planer la menace de disparition pure et simple de ce dispositif.

Dans sa réponse aux sollicitations, en date du 10 octobre dernier, Monsieur le Préfet de la Somme précisait qu'il ne s'agissait que « d'une réforme du dispositif des contrats adultes - relais », sans toutefois remettre en cause les engagements pris contrairement aux craintes exprimées par les associations ». On voit ce qu'il en est aujourd'hui et en quoi les craintes des acteurs de terrain étaient fondées !

Dans la Somme, il existe environ 55 contrats adultes-relais, dont une quarantaine à Amiens. Leur disparition mettra en difficulté de nombreuses structures et projets et condamnera à mort le travail de lien social engagé depuis de nombreuses années.

**Parce que le dispositif de contrats adultes-relais est vital pour nos populations, nos usagers et nos associations, et parce que cette médiation de chaque jour est d'abord le moyen de faire battre le cœur de la République au quotidien, dans tous nos territoires, le Conseil départemental de la Somme réclame à l'Etat la préservation et la sanctuarisation de ses financements.**

Adressé à - Mme Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille

- Mme Astrid PANOSYAN-BOVET, Ministre déléguée du Travail et de l'Emploi

Copie à - M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme

			
Frédéric FAUVET	Laurent BEUVAIN	Esra ERCAN	Zohra DARRAS

## Réouverture de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains : un enjeu économique primordial pour le territoire

*Vœu déposé par les groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun.*

La réouverture de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains a déjà été l'objet de prises de position de notre Assemblée départementale. En juin 2023, le Conseil départemental a adopté une motion pour rappeler le caractère indispensable de cette infrastructure pour répondre au désenclavement de nos territoires comme le bassin industrielle du Vimeu, la vallée industrielle de la Bresle et nos deux stations balnéaires du Tréport et de Mers-les-Bains ainsi que pour les trajets du quotidien.

Le Département s'est alors engagé à soutenir et à s'impliquer dans le projet de réouverture de cette ligne ferroviaire. Alors même que Monsieur Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France, avait fait des promesses sur le sujet en 2018, 2019 et 2020 et que l'Etat, par la voix du ministre des Transports de l'époque Monsieur Clément Beaune, avait confirmé l'intégration de ce dossier au contrat de plan Etat-Région.

**Pourtant, malgré ces différents engagements, le chantier de réouverture ne figure finalement pas dans le contrat de plan Etat-Région. Or, de nouveaux éléments plaident aujourd'hui pour une relance de ce dossier.**

Le chantier de l'EPR de Penly démarre dans les prochains mois. Des grandes campagnes de recrutement en Picardie Maritime prévoient la création de 10.000 emplois à proximité du Tréport, seulement pour la phase de travaux. En 2035, le site deviendra opérationnel et il mobilisera 15.000 emplois permanents. Face à ce défi, il faut mettre en œuvre les moyens d'acheminer quotidiennement les travailleurs du Penly dans les meilleures conditions. Il s'agit également de permettre aux territoires du Vimeu et d'Abbeville de bénéficier des retombées économiques de la construction de cet EPR. Une ligne de train Abbeville-le Tréport-Mers-les-Bains avec la mise en place d'une navette jusqu'à Penly semble donc être un outil indispensable à l'attractivité de la Picardie Maritime.

Par ailleurs, une étude indépendante menée par la FNAUT Hauts-de-France et le Comité de sauvegarde et de développement des lignes ferroviaires du Tréport-Mers-les-Bains conclut que le devis de 147 millions d'euros présenté aux élus concernant la réouverture de la ligne Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains lors du Comité de pilotage de février 2024 présentait des exagérations :

- Il n'est pas nécessaire de prévoir des travaux entre Eu et Le Tréport, ni en gare du Tréport (des installations existent déjà). Ce qui correspondrait à 10 millions d'euros d'économie.
- L'actualisation des coûts de 2022 à 2029 est prévue de 5% par an par SNCF Réseau (donc +40% au total), 2% par an selon la société de conseil. Ce qui correspondrait à 20 millions euros d'économie.
- Le coût de la voix d'évitement à Acheux et de sa signalisation paraîtrait surestimé de 10 millions d'euros.

- Concernant les passages à niveau, seulement un remplacement par un pont est justifié (RD925), les deux autres ponts prévus (RD925 en sortie d'Abbeville et RD80) semblent superflus mais imposés par les calculs de l'Établissement public de sécurité ferroviaire. Ce qui correspondrait à 13 millions d'euros de surcoût.

Lors du Comité de pilotage d'octobre 2024, après présentation des conclusions de l'enquête à la Région, à SNCF Réseau et aux élus locaux, les deux premiers points ont été retenus. La facture initiale de 147 millions d'euros a donc été ramenée à 120 millions d'euros. Tandis que des investigations pourraient se poursuivre sur les deux autres points.

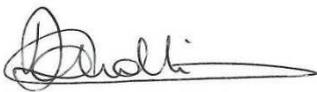
**Ainsi, compte tenu de ces éléments, le Conseil départemental de la Somme demande à l'État, les Régions Hauts-de-France et Normandie et à la SNCF d'envisager sérieusement la réouverture de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport-Mers-les-Bains.**

Vœu adressé à :

- M. Philippe Tabarot, ministre des Transports
- M. Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France
- M. Hervé Morin, président du Conseil régional de Normandie
- M. Jean-Pierre Farandou, président de la SNCF

Copie de ce vœu adressée à :

- M. Rollon Mouchel-Blaisot, préfet de la Somme



Angelo Tonolli



Esran Ercan



Julie Vast



Jean-Louis PIOT

**Réunion du Conseil départemental du 3 février 2025**  
5<sup>ème</sup> commission

**Proposition de vœu déposée par les élus des groupes Unis pour la Somme, Somme Droite Centre et Indépendants ainsi que Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

**Vive el langue ed no poaiyi ! Pour la défense et la valorisation de la langue picarde**

En novembre 2024, l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) a annoncé la fermeture de la formation universitaire « Enseigner le picard : langue, littérature et culture », faute d'inscriptions suffisantes. Cette décision, après seulement deux ans d'existence, prive les futurs enseignants d'une formation essentielle pour transmettre le picard dans les écoles. Elle met en péril la transmission de notre langue régionale aux jeunes générations.

Cette situation interroge l'engagement national pour préserver le picard et, plus largement, les langues régionales. Ce patrimoine, immatériel et fragile, demande des actions concrètes pour être sauvegardé, conformément à la circulaire de l'Éducation nationale de décembre 2021 et à l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi Molac qui fait des langues régionales des trésors nationaux en rendant l'Etat garant de leur pérennité.

Avec Anne Tiberghien, Présidente de l'Agence régionale de la langue picarde et Olivier Engelaere, directeur de l'Agence régionale de la langue picarde, nous soulignons le manque d'attention accordé à la didactique, essentielle pour enseigner le picard. Sur les 96 heures de formation proposées par l'UPJV, peu étaient consacrées à l'apprentissage de la langue picarde, ce qui a pu décourager certains candidats. De plus, le Rectorat de l'Académie d'Amiens admet un défaut de communication autour de cette formation, mettant à mal son attractivité.

Ce désengagement menace notre identité régionale et va à l'encontre des efforts que nous menons depuis des années. À travers des initiatives comme la charte « Ma commune aime le Picard », nous soutenons les communes qui valorisent cette langue, notamment en affichant leurs noms en picard sur les panneaux d'entrée et de sortie de ville, renforçant ainsi sa visibilité. Nous proposons également dans notre magazine départemental « Vivre en Somme » un billet écrit en picard qui permet de familiariser nos lecteurs avec la langue et son vocabulaire.

Cette problématique concerne également d'autres langues régionales comme le breton, le basque, l'occitan, l'alsacien, le catalan ou le corse. C'est pourquoi nous appelons le gouvernement à soutenir concrètement la formation des enseignants pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité des langues régionales. Cet engagement permettrait la réouverture d'une formation dédiée au picard, plus adaptée à la réalité de son enseignement et donnerait un signal fort en faveur de la diversité culturelle et du patrimoine immatériel.

Nous demandons au Recteur de l'Académie d'Amiens de réunir rapidement un Conseil académique des langues régionales, comme le prévoit le code de l'éducation, afin d'associer tous les acteurs engagés dans l'enseignement du picard.

Nous souhaitons également la création d'un Office public du picard, à l'image de celui existant pour le flamand occidental, afin qu'il devienne un partenaire privilégié de l'Éducation nationale et des Universités dans la formation des enseignants.

**Vive el langue ed no poaiyi !**

*Ce vœu est adressé à :*

- **Monsieur François Bayrou**, *Premier Ministre*,
- **Mme Elisabeth Borne**, *Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche*
- **Mme Rachida Dati**, *Ministre de la Culture*
- **M. Pierre Moya**, *Recteur de l'académie d'Amiens*

*Copie de ce vœu adressée à :*

- **Mmes MM. Les Parlementaires de la Somme**,
- **M. Le préfet de la Somme**,
- **M. Xavier Bertrand**, *Président de la Région Hauts-de-France*,
- **Mme Bénédicte Thiebaut**, *Président de l'associations des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Somme*,
- **Mmes MM. Les Présidents d'EPCI de la Somme**,
- **Mme Anne Tiberghien**, *Présidente de l'Agence régionale de la langue picarde*.
- **M. Olivier Engelaere**, *directeur de l'Agence régionale de la langue picarde*.
- **Mme Françoise Desmaret**, dite « Tchotte Françoise », *Vice-présidente pour la Somme de l'Agence régionale de la langue picarde*.



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Brigitte LHOMME



Christelle HIVER



Claude HERTAULT



Emmanuel NOIRET



France FONGUEUSE



Franck BEAUVARLET



Françoise RAGUENEAU

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

*Wilfried* LARCHER

Débat d'orientation budgétaire 2025 – 3 février 2025

## Une Nation de sport en héritage des JOP de Paris

*Vœu déposé par les groupes Avenir Solidaire et Durable, la Gauche Démocrate et Républicaine et La Somme en Commun.*

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 ont été une réussite sportive, festive, populaire, touristique et économique. Désormais, il semblait acquis, que nous devions pérenniser l'esprit olympique et paralympique dans la société française à travers nos politiques publiques pour faire de la France une véritable Nation de sport. Alors même que nous nous préparons déjà à accueillir une nouvelle olympiade en 2030.

Or, la réponse du gouvernement à ce défi consisterait, six mois après la fin des Jeux, en une amputation d'un tiers du budget du sport en France et à une baisse de moitié des crédits pour certaines collectivités territoriales qui font vivre le mouvement sportif amateur et professionnel.

Le 22 janvier, le quotidien L'Equipe a publié une tribune signée par 425 athlètes des Jeux de Paris 2024 s'élevant contre les orientations budgétaires du gouvernement en matière sportive. Ils appellent à préserver l'héritage des Jeux en soulignant les conséquences dramatiques de ces coupes drastiques et en rappelant le rôle social et sanitaire du sport.

En tant qu'acteur majeur du sport, le Conseil départemental de la Somme a pris sa part dans le cadre des Jeux de Paris. Au-delà de l'accueil du relais de la Flamme le 4 juillet et le 26 août, notre collectivité territoriale s'est investie dans des dispositifs clefs, à la fois temporaires et permanents, comme :

- La fondation du club Somme 24 à destination des athlètes participant aux Jeux
- L'aide aux sportifs de haut niveau
- Le soutien aux équipements sportifs à hauteur de 14 millions d'euros sur 4 ans pour les communes, les acteurs du mouvement sportif et les syndicats scolaires
- L'aide à l'acquisition de matériel sportif pour les clubs
- L'aide au fonctionnement sport et handicap à hauteur de 580 000 euros en 2024

Un désengagement de l'Etat mettrait en péril nos politiques départementales et fragiliserait considérablement les acteurs sportifs.

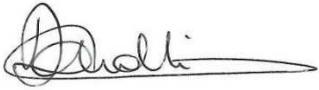
**Ainsi, le Conseil départemental de la Somme demande à l'Etat de garantir les moyens d'une politique sportive ambitieuse dans le cadre du Budget 2025.**

**Vœu adressé à :**

- **M. Emmanuel Macron, Président de la République**
- **M. François Bayrou, Premier ministre**
- **Mme. Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

**Copie de ce vœu adressée à :**

- M. Rollon Mouchel-Blaisot, préfet de la Somme



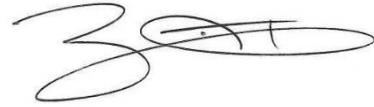
Angelo Tonolli



Esran Ercan



Julie Vast



Laurent Beuvain



Josiane Hérouart